



**THE CRITICAL LINK – A QUARTERLY JOURNAL  
DEDICATED TO INTERPRETING IN THE SOCIAL,  
HEALTH CARE AND LEGAL SECTORS**

**UN MAILLON ESSENTIEL – UNE REVUE  
TRIMESTRIELLE VOUÉE À L'INTERPRÉTATION DANS  
LES SECTEURS DES SERVICES SOCIAUX, JURIDIQUES  
ET DE SANTÉ,**

ISSUE NO 1  
Numero 1

JANUARY 2003  
Janvier 2003

PRODUCED AND PUBLISHED WITH THE SUPPORT OF  
THE ONTARIO MINISTRY OF CITIZENSHIP,  
400 UNIVERSITY AVE. TORONTO, ONTARIO CANADA M7A 2R9

CONTACT [diana.abraham@mczcr.gov.on.ca](mailto:diana.abraham@mczcr.gov.on.ca)

## TABLE OF CONTENTS

<b>From the Editorial Committee.....</b>	<b>3</b>
<b>Acknowledgements .....</b>	<b>4</b>
<b>Un mot du comité de rédaction .....</b>	<b>5</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>6</b>
<b>The Diploma in Public Service Interpreting - Roland Chesters .....</b>	<b>7</b>
<b>Le diplôme d'interprétation dans les services publics - Roland Chesters ..</b>	<b>13</b>
<b>Some Questions Answered About Court Interpreting – Sandra Hale University of Western Sydney .....</b>	<b>20</b>
<b>Quelques réponses à des questions concernant l'interprétation judiciaire -- Sandra Hale, University of Western Sydney.....</b>	<b>25</b>
<b>Summary of the Fourth International Forum on Certified Translation and Legal Interpretation - Suzanne Villeneuve .....</b>	<b>31</b>
<b>Résumé du IV<sup>e</sup> Forum international sur la traduction certifiée et l'interprétation judiciaire Suzanne Villeneuve.....</b>	<b>37</b>
<b>“Help! This client doesn't speak English.” Working effectively through an interpreter - Jan Cambridge M.A. (Linguistics) .....</b>	<b>43</b>
<b>« À l'aide! Ce client ne parle pas anglais. » Pour travailler efficacement avec l'interprète. Jan Cambridge M.A., (Linguistiques) .....</b>	<b>48</b>
<b>Welcome to Stockholm! .....</b>	<b>55</b>
<b>Bienvenue à Stockholm! .....</b>	<b>57</b>
<b>Thinking Ahead To Critical Link 5 .....</b>	<b>59</b>
<b>Un Maillon essentiel 5 – Commençons à y penser .....</b>	<b>60</b>

## From the Editorial Committee

Although we are a few months behind schedule, we are pleased to be associated with this the first issue of ***Critical Link – A Quarterly Journal dedicated to interpreting in the social, health care and legal sectors***. As most of you may be aware, the idea for this publication grew out of discussions which took place during the breaks and over dinner, when we were participating in Critical Link 3 in Montreal, in 2001.

We talked about the need for a mechanism which would build on the discussions, issues and ideas which surfaced at the International Conferences, and would act as a link in the years between conferences. We also talked about and planned for a Quarterly Journal where each issue would be designed around a particular theme, and where individuals with knowledge and experience on the theme would contribute their thoughts.

To this end, the March 2002 issue of the Critical Link Newsletter announced the idea of the Quarterly, identified the themes for the first 4 issues, and invited anyone who was interested in contributing to the Quarterly to submit their proposal and papers within the outlined time frames. At that time we envisaged the publication of the first issue in the Fall/Autumn of 2002, and that the central theme would be Research in Community Interpreting. The response to this invitation was not exactly overwhelming, in fact, the only response to the request was from Suzanne Villeneuve whose paper we are pleased to include in this first issue.

We nevertheless decided that we would still like to follow through on the commitment we had made, and proceeded to make direct approaches to individuals whom we felt might be prepared to submit papers on areas with which they were directly involved. Two of these individuals, Roland Chesters and Jan Cambridge, were extremely generous in the time they took to put together and submit their papers. The third person, Sandra Hale, one of our members, also took time out of her busy schedule to prepare and submit the fourth paper, which is included in this first publication of the Quarterly.

As it turns out, this first issue of the Critical Link Quarterly is built around three areas of interest to individuals in the field of community interpreting. The first two papers relate to aspects of interpreting in legal situations and courtroom settings. The second focus is a subject which we know to be of great interest in the field, the development and delivery of tools which test the language fluency of community interpreters and the third focus is the important area of educating service providers on the importance of working with trained community interpreters. We are hoping that these papers might stimulate others to respond to the issues which are addressed, and to develop submissions which further the debate on the topics which are addressed. We would be delighted if the Quarterly could also play a role in stimulating the development of discussions

which lead to the advancement in the field of interpreting in the social, health care and legal sectors.

The questionnaire enclosure with this publication is designed to provide feedback on the value which you the reader place on this publication, and to determine whether future issues of the Quarterly should be in print versions or mounted on the Criticallink website. You might complete the questionnaire and mail, Fax or email it to [diana.abraham@mczcr.gov.on.ca](mailto:diana.abraham@mczcr.gov.on.ca).

Finally, another important item in the Quarterly relates to thinking ahead to Critical Link 5 and the submission of a short notice of interesting in hosting this International Conference in 2007.

Looking forward to hearing from you and all the best for 2003.

Editorial Committee

Diana Abraham (Canada) Ann Corsellis (U.K).

Mabel Erasmus (South Africa) Sandra Hale (Australia)

January 2003

### **Acknowledgements**

We would like to thank Dorene Weston, (Toronto, Ont. Canada), Jeri Adler and Silvana Carr, (Vancouver, B.C. Canada), for their assistance in reviewing the submissions to this Edition of the quarterly.

## Un mot du comité de rédaction

Bien que nous soyons quelques mois en retard sur le calendrier prévu, nous sommes ravies d'avoir contribué à la publication de ce premier numéro de ***Un maillon essentiel – une revue trimestrielle vouée à l'interprétation dans les secteurs des services sociaux, juridiques et de santé***. Comme la plupart d'entre vous le savez peut-être, l'idée de cette publication est née des discussions que nous avons eues durant les pauses et les dîners lorsque nous avons assisté au congrès Un maillon essentiel 3, à Montréal, en 2001.

Nous disions comme il nous serait utile d'avoir un mécanisme qui pourrait approfondir les discussions, les problématiques et les idées qui se dégagent des congrès internationaux et qui servirait de lien durant l'intervalle entre les congrès. Nous avons également envisagé et planifié une revue trimestrielle dont chaque numéro serait conçu autour d'un thème particulier et qui inviterait les personnes ayant des connaissances et de l'expérience sur le thème abordé à partager leurs réflexions.

À cette fin, le numéro de mars 2002 du bulletin Un maillon essentiel a annoncé l'idée de la revue trimestrielle, défini les thèmes des quatre premiers numéros et invité toutes les personnes intéressées à collaborer au périodique à soumettre leur proposition et leurs communications dans le calendrier établi. Nous envisagions alors de publier à l'automne 2002 le premier numéro de la revue, qui devait avoir pour thème central la recherche dans le domaine de l'interprétation communautaire. Nous n'avons pas été exactement submergées de réponses, en fait, une seule personne a répondu à notre appel, et c'est Suzanne Villeneuve, dont nous sommes ravies de publier l'article dans ce premier numéro.

Nous avons néanmoins décidé de donner suite à notre engagement et nous avons communiqué avec des personnes qui pourraient, nous l'espérons, être disposées à soumettre des articles sur des domaines dans lesquels ils interviennent directement. Deux de ces personnes, Roland Chesters et Jan Cambridge, ont été extrêmement généreuses de leur temps pour rédiger et soumettre leurs communications. La troisième personne, Sandra Hale, l'une de nos membres, a également pris du temps de son horaire déjà bien rempli pour rédiger et soumettre le quatrième article, qui paraît dans ce premier numéro de la revue trimestrielle.

En fin de compte, ce premier numéro de la revue trimestrielle Un maillon essentiel aborde trois questions d'intérêt pour les personnes oeuvrant dans le domaine de l'interprétation communautaire. Les deux premiers articles portent sur certains aspects de l'interprétation dans des situations ayant une incidence juridique et devant les tribunaux. Le deuxième sujet abordé, qui suscite un grand intérêt dans le domaine, est l'élaboration et l'application d'instruments pouvant servir à évaluer la maîtrise linguistique des interprètes communautaires. Le troisième sujet met l'accent sur la nécessité d'éduquer les fournisseurs de

services au sujet de l'importance de travailler avec des interprètes communautaires ayant une bonne formation. Nous espérons que ces articles encourageront d'autres personnes à répondre aux questions soulevées et à préparer des communications qui pourront approfondir le débat sur les sujets abordés. Nous serions ravies si la revue pouvait également contribuer à accroître la portée des discussions susceptibles de favoriser le progrès dans le domaine de l'interprétation dans les secteurs des services sociaux, juridiques et de santé.

Le questionnaire joint à la publication vise à nous donner une idée de la valeur que vous accordez, en tant que lecteur ou lectrice, à cette publication, et à déterminer si les numéros à venir devraient être diffusés sous forme imprimée ou affichés sur le site Web Un maillon essentiel. Nous vous invitons donc à remplir le questionnaire et à le faire parvenir par la poste, par télécopieur ou par courriel à [diana.abraham@mczcr.gov.on.ca](mailto:diana.abraham@mczcr.gov.on.ca).

Enfin, un autre élément important de la revue porte sur les préparatifs du congrès Un maillon essentiel 5 et la présentation d'un bref avis d'intention concernant l'accueil du congrès international de 2007.

Nous espérons avoir bientôt de vos nouvelles et nous vous offrons nos meilleurs voeux pour 2003.

Le comité de rédaction

Diana Abraham (Canada), Ann Corsellis (R.-U.),  
Mabel Erasmus (Afrique du Sud) et Sandra Hale (Australie)

Janvier 2003

## **Remerciements**

Nous tenons à remercier Dorene Weston, (Toronto, Ont., Canada), Jeri Adler et Silvana Carr, (Vancouver, C.-B., Canada) qui nous ont aidées à revoir les articles soumis à ce numéro de la revue.

## The Diploma in Public Service Interpreting - Roland Chesters

Roland Chesters is Director of Examinations  
Institute of Linguists Educational Trust

October 2002

### Introduction

This text sets out what has been done in the UK by the Institute of Linguists Educational Trust. The Trust is a national examinations body, a non-profit making charitable trust and a part of the Institute of Linguists, a professional language body set up in 1910. The development process underpinning this examination has been going on for some twenty years, in collaboration with linguists, public services and other language speaking groups. As an examinations board, the Trust provides no training for its examinations. Courses are supplied by other educational organisations.

The provision of a national system for assessing public service interpreters is a necessary pre-requisite in order to:

- protect future clients – both speakers of other languages and the public services;
- set up a national register which will enable access to interpreters in a wide range of language combinations, with a consistent level of appropriate language skills;
- establish a professional structure for public service interpreters.

### The examination structure

The Diploma in Public Service Interpreting (DPSI) is a degree-level examination set in the UK context, which specifically assesses the professional skills required by a public service interpreter. The examination format is given in Table 1.

ORAL				WRITTEN	
Task 1		Task 2		Task 3	
Task 1A	Task 1 B	Task 2A	Task 2B	Task 3A	Task 3B
Consecutive Interpreting between English and Other Language	Consecutive Interpreting between English and Other Language	Sight Translation (180 words) into English	Sight Translation (180 words) out of English	Written Translation (250 words) into English	Written Translation (250 words) out of English

Whispered Interpreting into English	Whispered Interpreting out of English				
15 minutes	15 minutes	10 minutes	10 minutes	60 minutes	60 minutes

*Table 1: Structure of DPSI*

### The 2002 examination: setting the parameters

The Diploma in Public Service Interpreting is examined once a year in the last week of June. This year over 1,000 candidates registered to sit the examination in a range of 24 languages. The examinations are timetabled to ensure that the confidentiality of examination material is maintained as far as possible by having candidates taking the same examination sitting it on the same day.

The candidates took their examinations either at educational institutions that had run training courses during the year or at the London Centre for “independent” candidates, this year hosted by a London-based university. The London Centre allows unqualified interpreters who have been working in the field for some time to gain a formal qualification. The examination is “open entry” in that there is no specified entry requirement. However, the Institute encourages centres to filter candidates that they are taking on to courses in order to ensure that they have the right level of language ability.

Seventeen coordinators are responsible for the commissioning, training and monitoring of oral examiners and interlocutors within their region and for liaising with their respective examination centres. This year 600 oral examiners and interlocutors were used.

### Personnel Requirements

The Institute of Linguists Education Trust employs an Exam Manager, two supervisors and one assistant, all part-time, to deal with the DPSI and its lower level sister examination, the Certificate in Bilingual Skills (CBS). The Trust’s Central Registration Department deals with the registration of candidates, exam centres, and the issuing of results. All the language specialist examiners are free-lance native speakers who are employed by the Trust on a sessional basis.

### Setting of Examination Papers

The Chief Moderator oversees the setting of examination papers in each of the specialist options, ensuring that each paper has the same level of complexity in terms of technical content, lexis and structure. A Scottish scrutiniser amends the English Law paper to make it appropriate for candidates in Scotland and to make any required changes to the papers in the other two Options. The English setters have been asked to provide full texts for those parts of the examination, which

test the candidates' skill in working out of English, but to only provide skeleton, bullet-pointed texts for the tests out of English.

The Other Language Setters use the skeletons to create an authentic, original text in the other language (and not a back-translation). The Other Language Setters are brought into the Institute for standardisation training before they provide the material, which is then checked at least once by proofreaders. Other Language Setters must also provide a translation into English of the material they have set so that it can be ensured that standardisation has been maintained across all of the languages. All in all, it requires a minimum of six people to set one examination paper.

### Oral Examining

In the meantime, Regional Coordinators have been busy commissioning and training Oral Examiners and Interlocutors. Together with a bilingual Oral Examiner, two Interlocutors are required per examining team, one an English native speaker, and the other a native speaker of the Other Language. The Interlocutors provide the dialogue during the role plays in Task 1 whilst the Oral Examiner observes and awards the result against the established marking criteria which have been drawn up against nationally agreed standards and which include the usual items, such as accuracy, fluency and professional behaviour. The Interlocutors are provided with a fully scripted dialogue written in the first person and providing interruption marks so that all candidates are treated equally with the same amount of "chunking" in the speech. The chunking usually consists of what constitutes a minimum grammatically complete concept (which can of course vary from language to language). Examination teams may have to travel if needs cannot be met locally.

All the oral examinations are cassette tape-recorded or, for the first time this year, video recorded. Two recordings from each examining team are sent to Tape Samplers, one English and one the Other Language. They identify whether the interlocutors have behaved in a way that would affect the candidate's behaviour and whether the Oral Examiner's decision has been a fair one. Results are fed back to the Regional Coordinators for use in monitoring and further training and to the Chief Moderator for use in moderating the results.

### Written Marking

Examination scripts in English are sent directly from the majority of the examination centres to the English Language Marker. A percentage of scripts are marked independently by two people and an analysis of any differences in the results between the first and second markers is then provided for the Chief Moderator.

All Other Language scripts are returned to the Trust for distribution to First and Second Markers and the results are processed in the same way as those received from the English markers.

All of the written markers, as part of their training, are provided with clear marking criteria and instructions in order to ensure standardisation of assessment.

### Awards, Re-marks and Appeals

All the results, together with examiner reports, are considered at the Examiners' meeting before the results are finalised. Those final results are then submitted to the Trust's external Examinations Board, together with the Chief Moderator's Report later in the year. Failed candidates are allowed to commission a re-marking of their failed paper or to appeal against their result if they can prove that there were irregularities in the examination procedure.

Annual prizes are awarded for the best group entry and the best candidate.

### Examiner Recruitment

All Examiners (by which we mean all those who are not Trust staff but who are employed in some examining capacity) who are on the Trust's database are required to have completed a detailed application form and to have signed a statement agreeing to abide by a binding code of conduct. The criteria for recruitment of examiners include that s/he:

- has native/near native competence in Language A
- is educated, where appropriate, to degree level in Language A
- is a frequent returner, where possible, to country of origin
- has a degree-equivalent level of competency in written and spoken Language B
- has some professional academic work experience
- is willing to undergo Institute training
- has some examining experience
- is able to work/communicate at all levels of ability
- has no expressed political, cultural or ethical bias
- has read, understood and agreed to abide by the Code of Conduct.

Once accepted as an examiner and with their details entered on to the database, they are provided with an assessor reference number. Examiners' anonymity is important, particularly when dealing with some of the small language communities. In much the same way, candidates are only identified by a candidate examination number in order that indiscriminate marking is ensured.

As part of the application process the examiner agrees to abide by a Code of Conduct, which has the following headings: general conditions; examination security; administration; competence, and professional and ethical standards.

### Training

Whilst paper Setters and Written Markers attend standardization and briefing sessions and workshops at the Institute, the training of Oral Examiners and Interlocutors has to be even more carefully controlled through the Regional Coordinators. Each Coordinator is supplied with a Training Manual, which includes copies of cassette (and now video) tapes from the previous year's examination demonstrating good, bad and indifferent practice. Every Oral Examiner or Interlocutor has to attend three training sessions. When they newly join the database they are invited to an induction training session, which gives them information on the Institute of Linguists and the range of examinations and explores the meaning and the implications of not adhering to the Code of Conduct. Examiners will receive the papers from the Regional Coordinator (they are only handed over in person in order to safeguard the confidentiality of the material). This is the opportunity for the Oral Examiner to meet up with the two Interlocutors and to practice the role-plays well in advance before having to carry them out in front of a sometimes equally nervous candidate.

### Government Regulation

The Trust has recently been accredited as a national awarding body by the UK government's regulatory arm, the Qualifications and Curriculum Authority (QCA). As well as accrediting the Trust as an examinations board, the QCA also monitors and accredits the individual qualifications offered by an accredited body. The Trust's CBS has now been fully accredited after an eighteen-month submission period and it is hoped that the DPSI will also complete its accreditation process early in 2003. The essential part of the process has been to calibrate the Trust's examinations against the national standards set by the Languages National Training Organisation, including those specifically set for interpreters (for further information see the LNTO's website: [www.languagesnto.org.uk](http://www.languagesnto.org.uk)).

Not only does accreditation of the qualification place it in the (UK's) National Framework of Qualifications, thereby giving it greater recognition and transportability, but it also opens up access to central government funding for course providers.

### Cost of the examination

The examination is expensive to run because of the need for face-to-face examining. Unlike its sister examination, the Diploma in Translation, where candidates are grouped together in large numbers to sit down and write, Oral

Examiners and Interlocutors have to be transported around the country to meet the candidates' needs. The examination fee (£390 for the 2003 examination for a candidate who is sitting all parts of the examination) is therefore set at a level which is a fine balance between a professional examination fee, what the Trust can afford to lose and how much the candidates can afford to pay. With no external or central government funding, the Trust is obliged to charge a fee which goes at least part way towards recovering costs.

### The Future

There remains much work to be done on the DPSI. Issues that we need to look at in the near future include:

- creating independent, strategically placed, examination centres around the country with fewer Oral Examiners and Interlocutors;
- putting into place a higher level qualification;
- expanding the range of languages in which the examination is offered.

### Further information

More detailed information about the Trust, the DPSI and the CBS can be found on the Institute of Linguists' website ([www.iol.org.uk](http://www.iol.org.uk)).

My colleagues and I at the Trust would welcome any contributions from colleagues in other countries who may have been able to provide solutions to the problems that we are facing. We have come a long way in a few years, have learnt a lot along the way and are open to sharing our learning experiences with others in order to further develop and strengthen our qualification.

## Le diplôme d'interprétation dans les services publics - Roland Chesters

Roland Chesters est directeur des examens  
Institute of Linguists Educational Trust

### Introduction

Le texte qui suit décrit ce qu'a fait *l'Institute of Linguists Educational Trust* au Royaume-Uni. Le *Trust*, une fiducie de bienfaisance à but non lucratif, est un organisme national d'examen qui fait partie de *l'Institute of Linguists*, un organisme représentant les professions langagières établi en 1910. Le processus d'élaboration qui sous-tend cet examen dure depuis une vingtaine d'années et s'appuie sur la collaboration de linguistes, de représentants des services publics et des groupes allophones. En tant qu'organisme d'examen, le *Trust* n'offre pas de formation pour ses examens. Les cours sont dispensés par d'autres établissements d'enseignement.

La mise sur pied d'un système national pour évaluer les interprètes oeuvrant dans les services publics est une condition préalable si l'on veut :

- protéger les clients futurs – tant du côté des allophones que des services publics;
- établir un registre national qui permettra d'avoir accès à des interprètes travaillant dans une vaste gamme de combinaisons de langues et ayant un niveau uniforme de compétences linguistiques appropriées;
- établir une structure professionnelle pour les interprètes dans les services publics.

### La structure d'examen

Le diplôme d'interprétation dans les services publics (*Diploma in Public Service Interpreting*, ou DPSI) est accordé à la suite d'un examen de niveau universitaire établi dans le contexte du R-U qui évalue de manière spécifique les compétences professionnelles requises par les interprètes oeuvrant dans les services publics. Le tableau 1 donne un aperçu de la forme que prend l'examen.

ORAL				ÉCRIT	
Tâche 1		Tâche 2		Tâche 3	
Tâche 1A	Tâche 1B	Tâche 2A	Tâche 2B	Tâche 3A	Tâche 3B
Interprétation consécutive entre l'anglais et l'autre langue	Interprétation consécutive entre l'anglais et l'autre langue	Traduction à vue (180 mots) vers l'anglais	Traduction à vue (180 mots) à partir de l'anglais	Traduction écrite (250 mots) vers l'anglais	Traduction écrite (250 mots) à partir de l'anglais
Interprétation chuchotée vers l'anglais	Interprétation chuchotée à partir de l'anglais				
15 minutes	15 minutes	10 minutes	10 minutes	60 minutes	60 minutes

*Tableau 1: Structure de l'examen pour l'obtention du DPSI*

#### L'examen de 2002 : établir les paramètres

L'examen ouvrant droit au diplôme d'interprétation dans les services publics a lieu une fois par année pendant la dernière semaine de juin. En 2002, plus de 1 000 candidats se sont inscrits à l'examen dans un éventail de 24 langues. L'horaire de l'examen est fixé de façon à garantir le plus possible la confidentialité des documents d'examen en veillant à ce que les candidats qui se présentent au même examen le fassent tous le même jour.

Les candidats ont passé leur examen soit dans les établissements d'enseignement qui ont donné les cours de formation au cours de l'année ou au centre d'examen de Londres, lequel a été accueilli cette année par une université londonienne, pour les candidats « indépendants ». Le centre de Londres permet aux interprètes qui n'ont pas de compétences attestées mais qui travaillent dans le domaine depuis un certain temps d'obtenir la reconnaissance professionnelle officielle. L'examen est « ouvert », en ce sens qu'il n'y a pas de conditions particulières pour y être admis. Cependant l'*Institute* encourage les centres à filtrer les candidats qu'ils admettent à leurs cours afin de s'assurer qu'ils possèdent le niveau approprié d'aptitudes linguistiques. Dix-sept coordonnateurs sont chargés de désigner, de former et de surveiller les examinateurs et les interlocuteurs des épreuves orales dans leur région et d'assurer la liaison avec leurs centres d'examen respectifs. Cette année, on a fait appel à 600 examinateurs et interlocuteurs pour les épreuves orales.

#### Personnel requis

L'*Institute of Linguists Educational Trust* affecte aux activités concernant les examens en vue de l'obtention du DPSI et du diplôme de palier inférieur, le *Certificate in Bilingual Skills* (CBS), le personnel suivant : une ou un gestionnaire

des examens, deux superviseurs et une adjointe/un adjoint, tous à temps partiel. C'est le registrariat général du *Trust* (*Central Registration Department*) qui s'occupe de l'inscription des candidats, des centres d'examen et de la communication des résultats. Tous les examinateurs spécialisés dans une langue particulière sont des pigistes ayant cette langue comme langue maternelle qui sont employés à la vacation par le *Trust*.

### Conception des documents d'examen

La modératrice/le modérateur en chef supervise la conception des documents d'examen dans chacune des spécialités, afin de s'assurer que tous les documents ont le même degré de complexité sur le plan du contenu technique, du lexique et de la structure. Une vérificatrice/un vérificateur écossais modifie le document portant sur le droit anglais afin qu'il soit adapté au contexte juridique des candidats écossais et il apporte toute autre modification jugée nécessaire aux documents d'examen dans les deux autres spécialités. On a demandé aux concepteurs anglais de fournir le texte intégral pour les parties de l'examen qui mettent à l'épreuve les compétences des candidats lorsqu'ils interprètent à partir de l'anglais, mais de ne fournir que des textes schématiques, point par point, pour les autres épreuves.

Les concepteurs des examens dans les autres langues utilisent ces schémas pour créer un texte original authentique dans l'autre langue (et non pas une traduction du texte anglais). Les concepteurs des examens dans les autres langues sont accueillis à l'*Institute* pour y recevoir une formation portant sur la normalisation avant de fournir les documents, lesquels sont vérifiés au moins une fois par des correcteurs d'épreuves. Les concepteurs des examens dans les autres langues doivent également fournir une traduction anglaise des documents qu'ils ont élaborés afin que l'on puisse s'assurer que la normalisation a été maintenue pour toutes les langues. En tout, il faut au moins six personnes pour élaborer les documents d'examen.

### Épreuve orale

Entre temps, les coordinateurs régionaux sont occupés à désigner et à former des examinateurs et des interlocuteurs pour les épreuves orales. Chaque équipe d'examen doit comprendre une examinatrice/un examinateur des épreuves orales et deux interlocuteurs, l'un dont la langue maternelle est l'anglais, l'autre dont la langue maternelle est l'autre langue. Les interlocuteurs disent le dialogue du scénario créé pour la tâche 1, pendant que l'examinatrice/l'examinateur observe et consigne les résultats suivant les critères de notation établis, lesquels ont été fixés en fonction de normes acceptées à l'échelle nationale et qui comprennent les éléments habituels, comme l'exactitude du message, la maîtrise de la langue et le comportement professionnel. On donne aux interlocuteurs un dialogue entièrement rédigé, écrit à la première personne et indiquant les pauses à faire, afin que tous les candidats soient traités de la

même manière quant à la « fragmentation » du discours. La fragmentation se fonde habituellement sur ce qui constitue un concept minimal grammaticalement complet (ce qui, bien sûr, peut varier d'une langue à une autre). Les équipes d'examen peuvent être appelées à se déplacer s'il est impossible de répondre aux besoins avec les ressources locales.

Toutes les épreuves orales sont enregistrées sur audiocassette ou, pour la première fois cette année, sur vidéo. Chaque équipe d'examen envoie deux enregistrements à des contrôleurs par sondage, l'un dont la langue maternelle est l'anglais, l'autre dont la langue maternelle est l'autre langue. Les contrôleurs vérifient si le comportement des interlocuteurs pourrait avoir eu un effet sur le comportement des candidats et si la décision de l'examinatrice/examineur des épreuves orales a été juste. Les résultats du contrôle par sondage sont envoyés aux coordonnateurs régionaux à des fins de surveillance et de formation ultérieure, ainsi qu'à la modératrice/au modérateur en chef en vue de la régulation des résultats.

#### Notation des épreuves écrites

Les examens écrits en anglais sont envoyés directement de la majorité des centres d'examen à l'évaluatrice/l'évaluateur de langue anglaise. Un certain pourcentage des examens écrits est aussi noté de manière indépendante par deux personnes et on procède ensuite à une analyse des différences constatées entre les résultats auxquels sont arrivés ces deux évaluateurs indépendants, analyse que l'on fait parvenir ensuite à la modératrice/au modérateur en chef.

Tous les examens écrits dans les autres langues sont retournés au *Trust* qui les distribue aux évaluateurs (deux évaluateurs par examen); les résultats sont traités de la même façon que dans le cas des examens de langue anglaise.

Tous les évaluateurs des examens écrits, dans le cadre de leur formation, reçoivent des instructions et des critères très clairs concernant la notation afin d'assurer la normalisation de l'évaluation.

#### Distinctions, réévaluations et appels

Tous les résultats, ainsi que les rapports des examinateurs, sont étudiés à la réunion des examinateurs avant que les résultats soient considérés comme finals. Ces résultats finals sont alors soumis à la commission des examens (*Examinations Board*), un comité externe du *Trust*, avec le rapport de la modératrice/du modérateur en chef plus, tard au cours de l'année. Les candidats qui ont échoué peuvent exiger la réévaluation d'une épreuve qui n'a pas obtenu des notes suffisantes ou interjeter appel de leurs résultats s'ils peuvent prouver qu'il y a eu des irrégularités dans la procédure d'examen.

Des distinctions annuelles sont décernées pour le meilleur résultat de groupe et pour la meilleure candidate ou le meilleur candidat.

## Recrutement des examinateurs

Tous les examinateurs (c'est-à-dire les personnes qui ne font pas partie du personnel du *Trust* qui sont embauchées pour exercer des fonctions quelconques relatives aux examens) qui sont inscrits dans la base de données du *Trust* doivent avoir rempli un formulaire détaillé de demande d'emploi et avoir signé une déclaration indiquant qu'ils acceptent d'être liés par le code déontologique obligatoire. Les critères de recrutement des examinateurs prévoient entre autres que la candidate/le candidat :

- possède une maîtrise de la langue de départ équivalente ou comparable à celle d'une personne dont c'est la langue maternelle;
- a fait ses études, selon le cas, jusqu'au palier universitaire dans la langue de départ;
- retourne souvent, lorsque c'est possible, dans son pays d'origine;
- maîtrise la langue d'arrivée (langue parlée et écrite) à un niveau équivalent à un diplôme universitaire;
- possède une certaine expérience professionnelle dans le milieu universitaire;
- accepte de suivre la formation offerte par l'*Institute*;
- possède une certaine expérience en matière d'examens;
- est capable de travailler et de communiquer à tous les niveaux d'aptitudes;
- ne manifeste aucun préjugé de nature politique, culturelle ou éthique;
- a lu et compris le code déontologique et accepte de s'y soumettre.

Une fois que les renseignements relatifs aux candidats retenus ont été versés à la base de données, on leur assigne un numéro de référence aux fins de l'évaluation. L'anonymat des examinateurs est important, en particulier pour les communautés linguistiques peu nombreuses. De la même façon, les candidats sont identifiés uniquement par un numéro d'examen afin d'assurer l'impartialité de l'évaluation.

Dans le cadre du processus de demande d'emploi, les examinateurs acceptent de se soumettre à un code déontologique comportant les rubriques suivantes : conditions générales; confidentialité de l'examen; administration; compétence; normes professionnelles et déontologiques.

## Formation

Alors que les rédacteurs d'examens et les évaluateurs des épreuves écrites doivent suivre des séances et des ateliers d'information et de normalisation à l'*Institute*, la formation des examinateurs chargés des épreuves orales doit être encadrée avec encore plus de soin par les coordonnateurs régionaux. Chaque coordonnatrice/coordonnateur dispose d'un manuel de formation, lequel

comprend des exemplaires d'audiocassettes (et maintenant de vidéocassettes) de l'examen de l'année précédente illustrant de bonnes et de mauvaises pratiques, ainsi que des pratiques moyennes. Tous les examinateurs et les interlocuteurs prenant part aux épreuves orales doivent assister à trois séances de formation. Au moment où les candidats sont inscrits à la base de données, ils sont invités à assister à une séance de formation initiale pour recevoir de l'information sur l'*Institute of Linguists* et sur l'ampleur des examens, et pour explorer le sens du code déontologique et les conséquences qu'entraînent les manquements. Les examinateurs reçoivent les documents d'examen de la coordonnatrice/du coordonnateur régional (les documents ne peuvent être donnés qu'en mains propres afin d'assurer la confidentialité du matériel). C'est alors que l'examinatrice/l'examineur et les deux interlocuteurs se rencontrent pour répéter les jeux de rôles à l'avance, avant d'avoir à les présenter devant des candidats qui pourraient bien être un peu nerveux, eux aussi.

#### Règlement gouvernemental

Le service du gouvernement du Royaume-uni chargé de la réglementation des professions, le *Qualifications and Curriculum Authority (QCA)*, a récemment conféré au *Trust* le rôle d'organisme national d'attribution de diplômes. En plus d'agréer le *Trust* à titre de commission des examens, le QCA est également chargé de surveiller et d'agréer chacune des attestations de compétences décernées par un organisme agréé. Le certificat de bilinguisme (le CBS) du *Trust* est maintenant officiellement reconnu après un processus d'agrément de dix-huit mois et on espère que le diplôme d'interprétation dans les services publics (le DPSI) sera également reconnu à l'issue du processus qui devrait prendre fin au début de 2003. Le processus consiste essentiellement à mesurer comment les examens du *Trust* correspondent aux normes nationales établies par la *Languages National Training Organisation (LNTO)*, y compris les normes spécifiques se rapportant aux interprètes (pour de plus amples renseignements, voir le site Web de la LNTO : [www.languagesnto.org.uk](http://www.languagesnto.org.uk)).

Non seulement l'agrément des attestations de compétences permet-il de les inscrire au cadre national des qualifications (du R-U), ce qui leur donne une plus grande reconnaissance et une meilleure transférabilité, mais il favorise également l'accès au financement du gouvernement central pour les établissements qui dispensent des cours.

#### Coût de l'examen

L'examen entraîne des dépenses importantes car il nécessite des épreuves individuelles en personne. Contrairement à l'examen donnant droit au diplôme en traduction, où l'on peut regrouper un grand nombre de candidats se présentant à l'épreuve écrite, les examinateurs et les interlocuteurs chargés des épreuves orales doivent se déplacer dans tout le pays pour répondre aux besoins des candidats. Les droits d'examen (qui sont de £390 en 2003 pour les candidats qui se prêtent à toutes les épreuves de l'examen) sont donc établis à un niveau

visant un juste équilibre entre ce que sont les droits habituels pour un examen professionnel, ce que le *Trust* peut se permettre de perdre et ce que les candidats peuvent se permettre de payer. Comme il ne reçoit aucun financement d'organismes externes ou du gouvernement central, le *Trust* est obligé d'imposer des droits qui lui permettent, au moins partiellement, de recouvrer ses dépenses.

#### Prochaines étapes

Il reste beaucoup à faire en ce qui concerne le DPSI. Les questions sur lesquelles il nous faudra nous pencher à court terme comprennent notamment les suivantes :

- créer des centres d'examens indépendants, situés à des endroits stratégiques dans tout le pays, et réduire ainsi le nombre d'examineurs et d'interlocuteurs requis pour les épreuves orales;
- élaborer une attestation de compétences de niveau supérieur;
- élargir l'éventail des combinaisons de langues dans lesquelles l'examen est offert.

#### Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements sur le *Trust*, le DPSI et le CBS, veuillez visiter le site Web de l'*Institute of Linguists* ([www.iol.org.uk](http://www.iol.org.uk)).

Mes collègues du *Trust* se joignent à moi pour dire à quel point nous apprécions la contribution de nos collègues d'autres pays qui ont peut-être déjà trouvé des solutions aux problèmes auxquels nous faisons face. Nous avons fait un bon bout de chemin au cours des dernières années et nous avons beaucoup appris tout au long de ce processus. Nous serions ravis de partager notre expérience avec d'autres afin de parfaire et de renforcer encore davantage nos compétences professionnelles.

Octobre 2002

## **Some Questions Answered About Court Interpreting – Sandra Hale University of Western Sydney**

Have you ever wondered why lawyers seem to ask redundant questions or do not seem to allow witnesses to answer? Or, have you ever felt annoyed at the aggressiveness of cross-examiners or felt that their questions were too confusing or complicated? Have you ever felt frustrated with the incoherence or repetitiveness of witnesses' replies and tempted to improve their answers? If you have answered yes to all or some of the questions above, you are not alone. Many court interpreters have asked themselves these questions and have felt justified in taking liberty to clarify confusing questions, simplify complicated ones, soften the tone of aggressive ones and polish incoherent, incomplete or hesitant answers. What they have not realised, however, is that by doing so with the best of intentions, they were interfering with established court strategies or with the fair evaluation of a witness's character. In this paper I will attempt to answer those questions briefly and to explain the ramifications of interpreters' choices.

### **The language of the courtroom**

An understanding of the Adversarial system is essential in answering these and other questions. The Adversarial system, which is practised in the English speaking world and countries colonised by Great Britain, relies heavily on orality. Oral evidence is the main type of evidence and is governed by rules, called 'rules of evidence'. These rules establish what is admissible and inadmissible as evidence. Some important rules of evidence include: the inadmissibility of hearsay evidence, personal opinions, irrelevant information, witnesses' questions, leading questions during examination-in-chief<sup>1</sup> among others. Oral evidence is presented by way of question and answer sequences in the structure of examination-in-chief and cross-examination. The onus of proof is on the prosecution<sup>2</sup> thus the prosecution must present their case first. Each side has the same opportunity to present their case through examination-in-chief and to refute the other side's case through cross-examination. The purpose of examination-in-chief is to present one version of the facts, one side of the story, in a favourable light, in order to convince those deciding on the verdict, that this version is the one to be believed. On the other hand, cross-examination aims at challenging the evidence presented during examination-in-chief by discrediting the witnesses for the other side.

### **The language of questions**

The adversarial courtroom has been compared to a battle, where language becomes the main weapon. Language is used by lawyers to achieve their own

---

<sup>1</sup> Direct examination in USA

<sup>2</sup> Prosecution in criminal cases, plaintiff in civil cases

purposes (Hale 2001). Questions are used strategically, according to the type of examination. More open questions, which elicit free narratives, are used in examination-in-chief, whereas leading questions, which accuse, insinuate, probe and at times attempt to confuse, predominate in cross-examination. So, often questions are confusing because they are meant to confuse, they are tricky because they are meant to trick or they are aggressive because they are meant to challenge, accuse or create friction. If the interpreter takes it upon him/herself to clarify a question which purpose is to confuse or if the interpreter decides to tone down a question that is meant to arouse, s/he would be interfering with the lawyer's strategies who will find it very frustrating to see that his/her metaphorical weapons do not work. In such cases, nobody except the interpreter, will know that such a failure was the result of the interpreter's good intentions to facilitate effective communication, when such was not desired.

There are other discourse features used in questioning that can affect the answer, control the witness or elicit particular responses. These include the use of discourse markers like 'well' or 'you see' to preface lawyers' questions (Hale, 1999) or the use of modality, repetition and paraphrase to lead and make inferences (Maley & Fahey, 1991).

Loftus (1979) conducted psycholinguistic experiments about the effect of questions on testimony. The results of her study were striking. She concluded from them that "the form in which a question is put to a witness exerts a strong influence on the quality of the answer" (1979: 90-91).

Some examples of her findings are:

- witnesses are more likely to answer yes to a question which uses the definite article than to a question that uses the indefinite article. For example 'do you remember the red car' as opposed to 'do you remember a red car' regardless of whether there was a car or not.
- the connotation carried by certain words can influence witnesses' descriptions of events. For example, she found that when subjects were asked about the damages caused to a car after it had 'crashed' against a tree, the subjects described the damages as being severe. When subjects who had witnessed the same accident were asked the same question with the word 'hit' instead of 'crash', this second group reported less serious damages.
- witnesses are influenced by fabricated information and become less certain about the truth.
- questions that elicit narrative answers provide more accurate answers but less complete ones than when the fragmented style of questioning is used.

One important aspect of courtroom questions is the use of tag questions, because these portray certain pragmatic meanings (Hale, 2001). However, tag questions are very difficult to translate into other languages because they require a pragmatic reconstruction, rather than a literal translation.

*Example 1*

Q-You are lying to us, aren't you?"

The example above is one where the cross-examiner through his/her statement is accusing the witness of lying. The tag, which has a falling intonation, is used for emphasis and not as a genuine question. It is challenging the witness rather than asking him/her any real question. This type of question can cause problems when interpreting into other languages that do not have the same types of tags available. In Spanish, for example, which is a language that uses invariant tags (equivalent to isn't that right, correct, true, etc), such a translation would not work. Let us look at the example below:

*Example 2.*

Usted nos está mintiendo, ¿no es verdad? o ¿no es cierto?

Back translation : (You are lying to us, isn't it true? or isn't it right?)

Neither of these translations portray the same pragmatic meaning of the utterance - that of a strong accusation and challenge. The tag in Spanish attenuates the force rather than reinforce the challenge. There is also a contradiction between telling someone that they are lying and asking them if that is true. The question for the interpreter then is how to accurately render that tag in a way that it maintains the same pragmatic intention and force. As with any interpretation, the interpreter needs to distance him/herself from the original locutionary act, (i.e. the original utterance), and think of how such an illocution (the force and intention of the utterance) would be expressed in the target language. In Spanish, the simple polar tag, with a falling intonation is used in much more aggressive contexts. The suggested interpretation for the above would therefore be:

*Example 3*

Usted nos está mintiendo. ¿O no? (with a falling intonation)

Each language needs to identify the best ways to achieve pragmatic equivalents of these types of questions. What interpreters need to realise above all, is that these seemingly insignificant discourse features play an important role in the language of the courtroom and cannot be ignored.

**The language of witness testimony**

As explained above, the adversarial system relies on oral evidence to decide on a verdict of guilty or not guilty. A number of studies have found that people are judged not only on what they say but also, and very significantly, on how they say it.

Such judgements extend to issues of competence, personality, intelligence, credibility and trustworthiness (Giles & Powesland, 1975; Edwards, 1979; Gibbons et al, 1991). In the courtroom, where one side is constantly attempting to destroy the other side's witnesses' credibility, such evaluations are crucial. Once again we can see the usefulness of a question that has the purpose to confuse or to tick. If the cross-examiner achieves his/her purpose that will impact unfavourably on the evaluation of credibility, competence and trustworthiness created of that witness by the jurors.

Research has found that certain features found in people's speech have a negative impact on the evaluation of character and credibility. For example, Conley and O'Barr (1990) found that the following features, called powerless speech features, are detrimental to the evaluation of witnesses in the courtroom:

- Excessive use of hedges (e.g. I think, It seems like, kinda, sort of, actually)
- Excessive use of fillers (e.g. you know, I mean, like, basically)
- Excessive use of hesitations (e.g. uhm, urs, well)
- Overuse of polite forms (e.g. sir, ma'am, please)
- Use of question intonation for statements
- Excessive use of intensifiers (e.g. very, definitely, surely)
- Use of empty, exaggerated adjectives (e.g. divine, glorious) (Conley & O'Barr, 1990: 67).

I found in my own research (Hale, 1997, 2002), that the majority of interpreters tend to interpret the propositional content of the original only, as can be seen in example 4 below:

#### *Example 4*

*(In response to a question to describe a bag)*

Answer: No sé, o sea que, que que yo la veía y un poco asustado, yo no la puedo describir, así, cómo, cómo era, pero sí sé que era negra y, y, y como verde, así, ¿no?

Back Translation :(I don't know, I mean, that that that I saw it and I was a bit scared, I can't describe it, how, how, how it was, but I know it was black and, and, and like green, like this, you know?)

Interpreter: Eh, I ..cannot describe it fully because at that moment I was frightened, it all happened so suddenly. I do remember the colour though, it was black, sort of greenish black. (Hale, 2002:31)

We can see in the above example that the interpreter not only omits powerless speech features, such as hesitations, fillers, repetitions and hedges, but s/he also reorganises the answer, making it more coherent, adding an explanation for not remembering ("it all happened so suddenly") and raising the register to a much more formal one, as seen in the grammar and the lexis. This example is

representative of a general tendency by interpreters to interpret what the witnesses say but not how they say it. This means that the interpreter applies his/her own style every time, regardless of the type of witness. In other words, the interpreter acts as a filter, which standardises every witness's testimony to fit what they regard as the appropriate register, style and manner. The result of such a practice is that jurors evaluate the witnesses based on the interpreter's style rather than on the witness's own style, and such evaluations will invariably be different.

## Conclusion

In this paper I have attempted to provide some simplified answers to the questions posed in the introduction. I have tried to demonstrate the significance of seemingly superfluous discourse features in both lawyers' questions and witnesses' answers in the adversarial courtroom. Such understanding is crucial for interpreters to render accurate interpretations that will not interfere with lawyers' strategies or with the fair evaluation of witnesses' characters. Much is needed to raise the standard of court interpreting, including adequate training based on research results and appropriate working conditions, but awareness of these issues and a willingness to learn by interpreters needs to be the first step towards improvement.

## References

- Conley, J., & O'Barr, W.M. (1990). *Rules versus relationships. The ethnography of legal discourse*. Chicago & London: The University of Chicago Press.
- Edwards, J. (1979). Judgements and confidence reactions to disadvantaged speech. In H. Giles & R. St Clair (Eds), *Language and social psychology*. (pp. 22-44). Oxford: Basil Blackwell.
- Giles, H. & Powesland, P. F. (1975). *Speech style and social evaluation*. London: Academic Press.
- Gibbons, P., Busch, J., Bradac, J. (1991). Powerful versus powerless language: Consequences for persuasion, impression formation, and cognitive response. *Journal of language and social psychology*, 10 (2):115-132.
- Hale, S. (1997). The treatment of register in court interpreting. *The Translator. Studies in Intercultural Communication*. Vol.3. Number 1. 1997: 39-54.
- \_\_\_\_\_ (1999). Interpreters' treatment of discourse markers in courtroom questions. *Forensic Linguistics*, 6,1: 57-82.
- \_\_\_\_\_ (2001). How are courtroom questions interpreted? - An analysis of Spanish interpreters' practices. *Dialogue Interpreting*. Manchester: St. Jerome.
- \_\_\_\_\_ (2002). How faithfully do Court Interpreters render the style of non-English speaking witnesses's testimonies? A data based study of Spanish-English bilingual proceedings. *Discourse Studies* Vol.4(1):25-47.
- Loftus, E. (1979). *Eyewitness Testimony*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Maley, Y. & Fahey, R. (1991). Presenting the evidence: constructions of reality in court. *International Journal for the Semiotics of Law*, V/10 : 3-17.

## **Quelques réponses à des questions concernant l'interprétation judiciaire -- Sandra Hale, University of Western Sydney**

Vous-êtes vous déjà demandé pourquoi les avocats semblent poser des questions redondantes ou ne pas donner aux témoins la chance de répondre? Ou avez-vous déjà ressenti une certaine irritation devant l'agressivité des avocats pendant le contre-interrogatoire ou avez-vous déjà eu l'impression que leurs questions étaient trop confuses ou compliquées? Avez-vous déjà éprouvé de la frustration devant l'incohérence ou la répétitivité des témoins et tenté d'améliorer leurs réponses? Si vous avez répondu oui à l'une ou plusieurs de ces questions, vous êtes en nombreuse compagnie! En effet, bien des interprètes judiciaires se sont posé ces questions et ont cru qu'ils pouvaient légitimement se permettre de clarifier des questions confuses, de simplifier des questions compliquées, d'adoucir le ton de questions agressives et de polir des réponses incohérentes, incomplètes ou hésitantes. Ce dont ils ne se rendaient pas compte, cependant, c'est qu'en agissant ainsi, même avec les meilleures intentions du monde, ils interféraient avec des stratégies judiciaires bien établies ou avec la juste évaluation de la moralité d'un témoin. Dans ce texte, je tenterai de répondre brièvement à ces questions et d'expliquer les conséquences des décisions des interprètes.

### **Le langage du tribunal**

Pour répondre à ces questions et à plusieurs autres, il faut comprendre le système judiciaire accusatoire, aussi appelé adversatif ou contradictoire. Le système accusatoire, qui a cours dans le monde anglophone et les pays anciennement colonisés par la Grande-Bretagne, repose lourdement sur l'oral. La preuve orale est le type principal de preuve et elle est régie par des règles, appelés « règles de la preuve ». Ces règles établissent ce qui est admissible et ce qui est inadmissible comme preuve. Parmi les plus importantes, les règles de la preuve comprennent notamment : l'inadmissibilité de l'ouï-dire, des opinions personnelles, des renseignements non pertinents, des questions des témoins, des questions suggestives durant l'interrogatoire principal. La preuve orale est présentée au moyen d'une série de questions et de réponses et suit une structure composée de l'interrogatoire principal et du contre-interrogatoire. Le fardeau de la preuve incombe à la poursuite<sup>3</sup>, c'est donc la poursuite qui présente sa cause en premier. Chaque partie a des chances égales de présenter sa cause au cours de l'interrogatoire principal et de réfuter la cause de la partie adverse au cours du contre-interrogatoire. L'objet de l'interrogatoire principal est de présenter une version des faits, c'est-à-dire la perspective de l'une des parties, sous un jour favorable, afin de convaincre les personnes qui rendront le verdict que cette version est celle qu'il y a lieu de croire. En revanche, le contre-interrogatoire vise à contester la preuve présentée par la partie adverse durant l'interrogatoire principal en discréditant ses témoins.

---

<sup>3</sup> La poursuite dans les causes criminelles, la partie plaignante dans les causes civiles.

## Le langage des interrogatoires

Le tribunal accusatoire a été comparé à un champ de bataille, où le langage est l'arme principale. Le langage est utilisé par les avocats pour atteindre leurs propres objectifs (Hale 2001). Les questions sont utilisées stratégiquement, selon le type d'interrogatoire. Des questions ouvertes, qui favorisent des narrations libres, sont utilisées dans l'interrogatoire principal, alors que des questions suggestives, qui accusent, insinuent, insistent et parfois tentent de semer la confusion, prédominent durant le contre-interrogatoire. Ainsi, il arrive souvent que les questions soient confuses parce qu'elles visent à confondre, qu'elles soient insidieuses parce qu'elles visent à piéger et qu'elles soient agressives parce qu'elles visent à provoquer, à accuser ou à irriter. Si l'interprète prend la liberté de clarifier une question qui vise à confondre, ou si l'interprète décide d'adoucir une question qui vise à enflammer, il ou elle interfère avec les stratégies de l'avocate/avocat qui trouvera très frustrant de constater que ses flèches métaphoriques n'atteignent pas leur cible. En pareil cas, personne, sauf l'interprète, ne saura que cet échec est dû aux bonnes intentions de l'interprète qui voulait favoriser une communication efficace, alors que ce n'était pas le but visé.

Il y a d'autres aspects du discours utilisés dans les interrogatoires qui peuvent avoir un effet sur les réponses, contrôler les témoins ou susciter des réponses particulières. Il s'agit du recours à des marqueurs du discours, comme « *well* » (bien...) ou « *you see* » (vous voyez...) par lesquels les avocats commencent leurs questions (Hale, 1999) ou le recours aux modalités, aux répétitions et aux paraphrases pour suggérer une réponse et faire des inférences (Maley et Fahey, 1991).

Loftus (1979) a effectué des expériences psycholinguistiques sur les effets des questions sur le témoignage. Les résultats de l'étude ont été frappants. Elle en a conclu que la forme dans laquelle une question est posée à un témoin influe fortement sur la qualité de la réponse (1979: 90-91).

Voici quelques exemples de ses constatations :

- les témoins sont plus susceptibles de répondre affirmativement à une question utilisant un article défini qu'à une question utilisant un article indéfini. Par exemple « vous rappelez-vous la voiture rouge » par opposition à « vous rappelez-vous une voiture rouge », qu'il y ait eu une voiture ou non.
- -certains mots ont des connotations qui peuvent influencer sur la façon dont les témoins décrivent ce qui s'est produit. Par exemple, elle a constaté que lorsqu'on a demandé aux sujets de décrire les dommages subis par une voiture qui s'est « écrasée » (*crash*) contre un arbre, ils ont fait état de graves dommages. Lorsqu'on a posé la même question à des sujets qui avaient été

témoins du même accident en utilisant le mot « heurter » (*hit*) au lieu d'écraser, ce deuxième groupe a fait état de dommages moins importants.

- -les témoins sont influencés par des renseignements fabriqués et deviennent moins certains de la vérité.
- -les questions qui font appel à des réponses narratives donnent des réponses plus exactes mais moins complètes que lorsqu'on utilise le style fragmenté d'interrogation.

Un aspect important des questions posées durant un procès est l'utilisation des « questions appendices », parce que ces dernières sont porteuses de certaines significations pragmatiques (Hale, 2001). Les questions appendices sont toutefois très difficiles à rendre dans les autres langues car elles exigent une reconstruction pragmatique et non une traduction littérale.

Exemple 1

Q-*You are lying to us, **aren't** Λ you?"*

Dans l'exemple ci-dessus, l'avocate/l'avocat qui procède au contre-interrogatoire, par cette déclaration, accuse le témoin de mentir. La question appendice, qui a une intonation descendante, a une valeur emphatique et n'est pas une véritable question. Elle provoque le témoin sans lui poser de question véritable. Ce type de question peut poser des problèmes lorsqu'on l'interprète dans d'autres langues qui ne disposent pas de questions appendices semblables. En espagnol, par exemple, où on utilise des appendices invariants (équivalant à n'est-il pas juste, exact, vrai, etc), une telle traduction ne pourrait pas fonctionner. Examinons l'exemple qui suit :

*Exemple 2.*

*Usted nos está mintiendo, ¿no es verdad? o ¿no es cierto?*

Traduction littérale : (Vous nous mentez, n'est-il pas vrai? ou n'est-il pas certain?)

Ni l'une ni l'autre de ces traductions ne porte le même sens pragmatique que l'énoncé original, celle d'une forte accusation et d'une provocation. L'appendice en espagnol atténue la force de l'énoncé plutôt que de renforcer la provocation. Il y a aussi une contradiction inhérente au fait de dire à quelqu'un qu'il ment et de lui demander si c'est vrai. La question pour l'interprète est donc de savoir comment rendre l'appendice de manière exacte en maintenant la même intention et la même force pragmatique. Comme pour tout exercice d'interprétation, l'interprète doit prendre du recul à l'égard de l'acte original de parole (soit l'énoncé original) et penser à la façon dont un tel acte illocutoire (la force et l'intention de l'énoncé) pourrait s'exprimer dans la langue d'arrivée. En espagnol, le simple appendice polaire, avec une intonation descendante, est utilisé dans des contextes beaucoup plus agressifs. L'interprétation suggérée pour l'énoncé précédent serait donc :

### Exemple 3

Usted nos está mintiendo. ¿O no? (intonation descendante)

Chaque langue doit trouver les meilleures façons de rendre les équivalents pragmatiques de ces types de questions. Ce que les interprètes doivent comprendre avant tout, c'est que ces éléments du discours qui peuvent sembler insignifiants jouent un rôle important dans le langage du tribunal et qu'ils ne peuvent être ignorés.

### Le langage des témoignages

Comme nous l'avons déjà expliqué, le système accusatoire repose sur la preuve orale pour décider du verdict de culpabilité ou de non culpabilité. Un certain nombre d'études ont conclu que les gens sont jugés non seulement en fonction de ce qu'ils disent, mais également, et dans une large mesure, en fonction de la façon dont ils le disent. De tels jugements portent sur des questions de compétence, de personnalité, d'intelligence, de crédibilité et de franchise (Giles et Powesland, 1975; Edwards, 1979; Gibbons et al, 1991). Au tribunal, où une partie tente constamment de détruire la crédibilité des témoins de l'autre partie, de telles évaluations sont cruciales. Nous voyons là encore l'utilité d'une question qui vise à confondre ou à piéger. Si la personne qui procède au contre-interrogatoire atteint son but, cela aura un effet défavorable sur la façon dont les jurés évalueront la crédibilité, la compétence et la franchise d'un témoin.

Les recherches ont conclu que certaines caractéristiques du discours d'une personne ont un effet négatif sur l'évaluation de sa moralité et de sa crédibilité. Par exemple, Conley et O'Barr (1990) ont constaté que les caractéristiques suivantes, qui sont les caractéristiques de l'impuissance du discours, nuisent à l'évaluation des témoins durant un procès :

- usage excessif des expressions visant à atténuer (p. ex. je pense, il semble que, plus ou moins, d'une certaine manière, en quelque sorte)
- usage excessif des remplissages (p. ex., vous savez, je veux dire, comme, essentiellement)
- usage excessif des hésitations (p. ex., mm, heu, bien..., voyons...)
- usage excessif des formes de politesse (p. ex., Monsieur, Madame, s'il vous plaît)
- utilisation d'une intonation interrogative pour énoncer une affirmation
- utilisation excessive des expressions marquant l'intensité (p. ex., très, définitivement, sans aucun doute)
- utilisation gratuite d'adjectifs exagérés (p. ex., divin, glorieux) (Conley et O'Barr, 1990: 67).

J'ai constaté dans mes propres recherches (Hale, 1997, 2002) que la majorité des interprètes ont tendance à n'interpréter que le contenu propositionnel du message original, comme on peut le voir dans l'exemple 4 ci-dessous :

#### *Exemple 4*

*(En réponse à une question demandant au témoin de décrire un sac)*

Réponse : No sé, o sea que, que que yo la veía y un poco asustado, yo no la puedo describir, así, cómo, cómo era, pero sí sé que era negra y, y, y como verde, así, ¿no?

Traduction littérale : (Je ne sais pas, je veux dire, que que que je l'ai vu et j'avais un peu peur, je ne peux pas le décrire, comment, comment, comment il était, mais je sais qu'il était noir et, et, et comme vert, comme ça, vous savez?)

Interprète : Heu, je ne peux pas le décrire entièrement parce qu'à ce moment-là j'étais effrayé, tout s'est passé si vite. Je me souviens de la couleur cependant, il était noir, une sorte de noir verdâtre. (Hale, 2002:31)

Nous pouvons voir dans l'exemple précédent que l'interprète non seulement omet les caractéristiques de l'impuissance du discours, comme les hésitations, les remplissages, les répétitions et les expressions vagues, mais il/elle réorganise également la réponse de façon à la rendre plus cohérente, en ajoutant même une raison expliquant pourquoi le témoin ne se souvient pas (« tout s'est passé si vite ») et portant le registre à un niveau beaucoup plus formel, comme on le voit sur le plan de la grammaire et du vocabulaire. Cet exemple est représentatif d'une tendance générale constatée chez les interprètes d'interpréter ce que disent les témoins mais non comment ils le disent. Ce qui veut dire que l'interprète applique son propre style dans tous les cas, sans égard au type de témoin. Autrement dit, l'interprète agit comme un filtre qui normalise les témoignages de tous les témoins selon ce qu'il/elle considère approprié sur le plan du registre, du style et de la manière de témoigner. Il s'ensuit que les jurés évaluent les témoins en se fondant sur le style de l'interprète et non sur celui des témoins, et cette évaluation sera toujours différente.

#### **Conclusion**

J'ai tenté dans cet article de fournir des réponses simplifiées aux questions soulevées dans l'introduction. J'ai essayé de démontrer la signification de caractéristiques du discours qui peuvent sembler superflues, tant dans les questions des avocats que dans les témoignages des témoins dans le système judiciaire accusatoire. Ce sont là des éléments que les interprètes doivent absolument comprendre s'ils veulent faire une interprétation exacte qui n'entrave pas les stratégies des avocats ni la juste évaluation de la moralité des témoins. Il reste beaucoup à faire pour élever les normes de l'interprétation judiciaire, y compris une formation adéquate fondée sur les résultats des recherches et la mise en place de conditions de travail appropriées, mais il importe avant tout que les interprètes se sensibilisent à ces questions et qu'ils soient prêts à apprendre; ce sont là les premiers pas sur la voie de l'amélioration.

## Références

- Conley, J. et W. M. O'Barr (1990). *Rules versus relationships. The ethnography of legal discourse*. Chicago et London: The University of Chicago Press.
- Edwards, J. (1979). Judgements and confidence reactions to disadvantaged speech. In *Language and social psychology*, sous la direction de Giles et R. St Clair, (pp. 22-44). Oxford: Basil Blackwell.
- Giles, H. et P. F. Powesland. (1975). *Speech style and social evaluation*. London: Academic Press.
- Gibbons, P., J. Busch, J. Bradac. (1991). Powerful versus powerless language: Consequences for persuasion, impression formation, and cognitive response. *Journal of language and social psychology*, 10 (2):115-132.
- Hale, S. (1997). The treatment of register in court interpreting. *The Translator. Studies in Intercultural Communication*. Vol.3. numéro 1. 1997: 39-54.
- \_\_\_\_\_ (1999). Interpreters' treatment of discourse markers in courtroom questions. *Forensic Linguistics*, 6,1: 57-82.
- \_\_\_\_\_ (2001). How are courtroom questions interpreted? - An analysis of Spanish interpreters' practices. *Dialogue Interpreting*. Manchester: St. Jerome.
- \_\_\_\_\_ (2002). How faithfully do Court Interpreters render the style of non-English speaking witnesses's testimonies? A data based study of Spanish-English bilingual proceedings. *Discourse Studies* Vol. 4(1):25-47.
- Loftus, E. (1979). *Eyewitness Testimony*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Maley, Y. et R. Fahey. (1991). Presenting the evidence: constructions of reality in court. *International Journal for the Semiotics of Law*, V/10 : 3-17.

## **Summary of the Fourth International Forum on Certified Translation and Legal Interpretation - Suzanne Villeneuve**

On the theme of Legal Translators and Interpreters: rights, obligations, needs  
June 12-14, 2002, UNESCO, Paris, France

*Suzanne Villeneuve, Legal Interpreter, Lecturer, Visual Language Interpretation Certification Program, Université de Québec à Montréal, Service d'interprétation visuelle et tactile, Montreal*

### **Introduction**

In June 2002, I spent three, very full days in Paris at a conference on translation and interpretation, offered under the auspices of UNESCO. The fact that there were more presentations on interpretation than on translation suited most of the participants just fine. Forty presenters from 19 different countries provided an overview of events in the world of legal translation and interpretation, both oral and visual.<sup>4</sup> Sub-themes included recognition of the professional status of interpreters who do court work, and training and preparation.

This article begins with a description of the main challenges reported by legal interpreters, then describes the solutions they propose. It concludes with a brief description of working conditions in some of the countries that were represented at the conference.

### **The main challenges**

One of the things that came out of this conference was the fact that interpreters basically face the same challenges, no matter where they live:

- The system for the accreditation of interpreters is either inadequate or non-existent. This is true both for sessions in police facilities and for court work. One American participant even referred to the situation in his country as *a circus* and *a jungle*. Unlike conference interpretation, which is widely recognized and well-organized, particularly in Europe, legal interpretation has yet to develop rules of procedure or criteria for hiring interpreters.
- The system for training interpreters is inadequate. There are exceptions, notably South Africa and Germany, where courses in legal interpretation are offered. Delegates from other parts of the world reported that training in their country was disorganized and sporadic.

---

<sup>4</sup> The author would like to thank *Université de Québec à Montréal* and *Service d'interprétation visuelle et tactile (SIVET)* for making it possible for her to attend the conference, where she gave a talk on training for interpreters. Her talk will soon be available on the Internet ("*une page sur l'interprétation*" at [www.cvm.qc.ca/dcb/interprete.htm](http://www.cvm.qc.ca/dcb/interprete.htm). There is a link via [www.surdite.org](http://www.surdite.org).)

- Generally speaking, court interpreters are at the mercy of the legal system, where their remuneration and working conditions (solo/teamwork, substitution) are concerned. The fees vary from country to country and even from judge to judge. In some countries, the judge decides how much the interpreter is paid.
- Confusion reigns over the professional status of interpreters. It ranges from legal expert to *sachant*. (In France, a *sachant* is a lay person who swears to help the court to the best of his or her ability.) There are also many views of the role of interpreters during legal proceedings.
- Every country appears to have a different code of ethics and code for conduct and deportment.
- Interpreters face many challenges due to cultural and linguistic differences. Interpreters face situations in which there are several languages (some with no system of writing and some that are very different in terms of their culture). Often, an interpreter must interpret for someone who has no knowledge of the legal system, or he/she must interpret expressions for which there is no translation (no legal terminology). Sometimes, an interpreter finds himself or herself on the edge of a cultural void.

Very little was said, during the presentations, about the theoretical models of interpretation. However, there were many informal discussions on this topic. Delegates did not agree on the best theoretical model for court interpretation. Some felt that it was appropriate to stay as close as possible to the source language, given the nature of court work, especially since words are so important and lawyers tend to echo or re-phrase the words used by the interpreter. Others felt that it was not appropriate to sacrifice meaning to form.

## **Solutions**

There were also certain parallels in the solutions offered by interpreters, translators, and trainers.

- Harmonized professional status: recognition of the role of the interpreter. In Japan, for example, law students learn about interpretation. This provides them with a better understanding of the work that court interpreters do. If interpreters had wider professional recognition, it would also make it easier for them to be appropriately paid.
- Good working conditions (number of hours, teamwork for longer cases, adequate preparation, adequate supervision and support, etc.).

- Standardized, thorough training that covers various concepts of language, culture, ethics, law (systems and schools of thought), theory (models and principles of interpretation). All of these notions come into play in the act of communication (meaning).

Friday afternoon was devoted to a discussion of a motion for a green paper to be presented to the Council of the European Union next January. The green paper recommends that accused persons have the right to high-quality interpretation. Interpreters want standard working conditions and remuneration throughout Europe. They want to be able to work anywhere in Europe. The European Commission is proposing that three years of undergraduate (Bachelor of Arts-level) training constitute recognition of professional status (legal expert). It has established conditions for the practice of interpretation, including a schedule of rates. Trainers agree on the conditions for the practice of the profession, but not on the rates. They want the requirements to be set at a graduate-level (master's) degree involving five years of university training. They also want examinations be organized by the universities, but under the control of the Department of Justice.

### **What is happening around the world**

Speakers from many different countries attended the conference. Here is a brief look at some of the themes they addressed.

#### *South Africa*

South Africa has 11 official languages. Three thousand interpreters work for the government. Legal interpreters have a Bachelor of Arts degree in interpretation, and receive six weeks of intensive training that deals specifically with legal interpretation.

#### *Germany*

Germany has a bachelor of arts in interpretation in the field of public health that includes training in legal interpretation. This course is open to interpreters working in all languages (including visual language interpretation).

#### *Argentina*

The judge decides how much the interpreter will be paid. The interpreter has to wait until after the trial before knowing whom to ask for payment. When a person is found guilty, he or she is automatically ordered to pay "costs". If this person is sentenced to prison and does not have an income, or if he or she has "no known address", the interpreter does not get paid. The statute with respect to interpretation needs to be amended.

### *Australia*

A number of cultural challenges were discussed, particularly with Aboriginal peoples. For example, the question “Did a friend take this knife?” may go unanswered. If the person being asked the question is not concerned, he or she may not answer on behalf of another person.

### *Belgium*

A bill to recognize the title of sworn interpreter and translator will be debated in June 2002. Belgium uses the expression “legal interpreter” rather than the term “expert”. Interpreters in Belgium want a professional directory so that they can avoid having to go through an agency as much as possible.

### *Korea*

In criminal proceedings, the state pays the interpreter; in civil proceedings, the parties pay the interpreter. The lack of training, recognition, and preparation were deplored. One solution offered was a list of qualified interpreters who had undergone an evaluation. Another solution was to hire full-time interpreters. Interpreters are very well paid in Korea; however, the cost of living in this country is very high, too.

### *Denmark*

In Denmark, the police have imposed a code of ethics (impartiality, accuracy, confidentiality, absence of conflict of interest). However, in practice, this code is not always followed. The speaker from Denmark mentioned that interpreters often wonder whether they should add implied meanings that reflect what the speaker meant to say.

### *Spain*

In Spain, there is a tendency to distinguish between translators who translate legal documents and legal interpreters. Since 1996, interpreters have been required to hold a Bachelor of Arts degree and to sit four examinations in order to qualify. In Europe, professionals such as doctors and lawyers are allowed to work in any country in the European Community; this is not the case for translators and interpreters. It was recommended that this regulation be changed.

### *United States*

The United States has a variety of training programs, depending on the language. Some programs are two weeks long; others are longer. Some training

involves the language community. In some states, a license to practice can be purchased for \$175; however, there are no criteria for competency.

### *Finland*

Interpretation is not widely known or understood in Finland because very few foreigners live there. Before an accused is entitled to the services of an interpreter, a number of conditions concerning his or her language competency must be met. Police stations use non-accredited interpreters—sometimes even a family member—because they are looking for a fast, flexible solution.

### *France*

In France, “translator-interpreters” are professionals who are considered legal experts. Often, they are not available. Then, the courts have to hire individuals who do not have the same qualifications; these individuals are called *sachant* [literally, a person with knowledge]. These individuals must swear that they will lend their support to the justice system *en leur conscience* [in all conscience]. French interpreters feel that the remuneration that is offered to them (by decree) in criminal cases is laughable. In civil cases, interpreters can charge whatever they want.

### *Italy*

The speaker from Italy reported that she was on a list of interpreters used by the Ministry of Justice, but that she had not been asked for any proof of ability. In Italy, a good interpreter is an interpreter who does not interrupt the proceedings!

### *Japan*

There has been an association of legal interpreters for the past 10 years. It offers peer training and has a mandate to make the legal system aware of the possibilities and limitations of interpretation. In terms of prior preparation, interpreters receive documents (indictments, evidence, sentences) up to three days in advance. A glossary of legal terminology has been published in nine languages (Japanese + target language). The judge decides how much the interpreter should be paid. There is no system of accreditation.

### *Poland*

Rates for interpretation are set by the Ministry, which only pays for criminal proceedings. Sworn translators are trying to obtain professional status and adequate salaries. The government has sent them a proposal for the creation of an accreditation commission and a schedule of fees for work in police stations and courts. Specialized training is offered in legal interpretation in a post-graduate training facility.

### *Quebec, Canada*

The Department of Justice will provide any party to a criminal proceeding with the services of an accredited interpreter. In civil law cases, interpreters are paid by the parties. The only exception to this rule is for the Deaf and Hard of Hearing, for whom the Department of Justice pays the cost of interpretation (civil or criminal) in the courts. An accreditation system has recently been introduced and rates are set by the Department and reflect the interpreter's level of expertise. In Montreal, accredited visual language interpreters organized seminars in 2002 so that they could talk about their professional practice.

### *Switzerland*

Many lawyers seek out cases in which an unqualified interpreter was used and then use these cases to appeal to the Court of the European Convention. An interpreter who is found guilty of an inaccurate interpretation that influenced the judge's decision in a case may be sentenced to five years in prison.

### *The International Criminal Court*

The International Criminal Court offers an *exemplary* model. The interpreters have preparation time (they arrive at least one day early), they receive lots of information, and they work in teams. Judges are aware of cultural differences. They understand and support the work of the interpreters. They ask those addressing the tribunal to speak more slowly; they do not tolerate interpolation; and they have a signed code with interpreters. All interpretation is projected onto a computer screen with the speaker's actual words. Interpreters can immediately determine whether there has been a mistake and make the necessary corrections.

### **Conclusion**

This conference provided a wealth of information and ideas for training: length, course topics, and approaches. Some of the talks on the problems encountered by interpreters made it clear that the situation is the same in many countries. This conference provided an excellent opportunity to make contact with interpreters and trainers from around the world. It helped participants to increase their knowledge base. There was talk of an international conference just on rates. Rates were not on the agenda this time around, but they appear to be of interest to everyone.

## **Résumé du IV<sup>e</sup> Forum international sur la traduction certifiée et l'interprétation judiciaire Suzanne Villeneuve**

sur le thème : Traducteurs et interprètes judiciaires : droits, devoirs et besoins.  
**12- 14 juin 2002, UNESCO, Paris, France**

*Suzanne Villeneuve est Interprète judiciaire  
Université du Québec à Montréal, chargée de cours au Certificat en  
interprétation visuelle.  
Service d'interprétation visuelle et tactile (SIVET), Montréal.*

### Introduction

Trois journées de présentation intenses (de 9h00 à 18h00) se sont succédées à un rythme endiablé sur les thèmes de l'interprétation et de la traduction à Paris en juin dernier, sous l'égide de l'UNESCO. Plus de conférences portaient sur l'interprétation plutôt que sur la traduction, convenant parfaitement aux préoccupations de la majorité des participants. Une quarantaine de communications d'intervenants provenant de 19 pays (langues orales et signées confondues) ont apportées une vue d'ensemble sur ce qui se passe dans le domaine judiciaire<sup>5</sup>. Les sous-thèmes touchaient notamment la reconnaissance du statut d'interprète comme professionnel au tribunal ainsi que la formation et la préparation.

Dans cet article, il sera d'abord question des difficultés auxquelles font face les interprètes de ce milieu, puis des diverses solutions proposées. Nous terminerons par un tour d'horizon de certains pays représentés.

### Principales difficultés

Il ressort de ce colloque qu'à travers le monde, les difficultés auxquelles les interprètes font face sont généralement les mêmes :

- Système d'accréditation faible ou inexistant, autant pour les séances dans les établissements policiers qu'à la cour. Un américain avance même les mots « cirque » et « jungle » pour illustrer ce qui se passe chez eux. Contrairement à l'interprétation de conférence bien reconnue et encadrée, notamment en Europe, l'interprétation judiciaire n'a pas encore réussi à établir des normes de fonctionnement et des préalables d'embauche.

---

<sup>5</sup> L'auteure a donné une communication portant sur la formation des interprètes et tient à remercier l'Université du Québec à Montréal ainsi que le SIVET de lui avoir permis d'y participer. Le texte de cette communication sera bientôt disponible sur internet (« une page sur l'interprétation » : [www.cvm.qc.ca/dcb/interprete.htm](http://www.cvm.qc.ca/dcb/interprete.htm). Il y a un lien via le site [www.surdite.org](http://www.surdite.org)).

- Système de formation insuffisant (sauf exceptions, notamment en Afrique du Sud et en Allemagne où des cours en interprétation judiciaires sont disponibles). Ailleurs on parle surtout de formation désorganisée et sporadique.
- Tributaire du bon vouloir de la Magistrature tant au niveau de la rémunération que des conditions de travail (seul ou en équipe, possibilité de remplacement...). Les honoraires des interprètes sont variables selon les pays et même selon les juges (dans certains pays, ce sont les juges eux-mêmes qui décident des tarifs qui seront donnés à l'interprète).
- Confusion à propos du statut de l'interprète : de l'expert judiciaire au « sachant », il existe une panoplie de façon de considérer son rôle lors des procédures judiciaires.
- Codes de conduite, d'éthique et règles de comportement différents selon les pays.
- Difficultés inhérentes aux différences culturelles et aux niveaux de langues. Il a été question des plusieurs langues (particulièrement celles sans système d'écriture et celles qui sont très éloignées au niveau des cultures) où l'interprète se retrouve souvent devant, soit, une personne qui manque de connaissance à propos du système de justice, soit avec des listes d'expressions non traduisibles (pas de terminologie juridique), soit des « fossés » culturels...

Lors des conférences il a été peu question des modèles théoriques de l'interprétation. Cependant plusieurs discussions informelles ont eu lieu. Une divergence d'opinion a été soulevée concernant le modèle théorique adopté en cour. Certains pensent, qu'à cause de la nature même du travail devant magistrat, une traduction plus proche de la forme de départ est nécessaire (puisque en cour, les mots utilisés sont si importants et que les procureurs les reprennent), d'autres croient par contre qu'il ne faut pas privilégier la forme aux dépend du sens.

#### Solutions discutées

Les solutions proposées par les interprètes, traducteurs et formateurs se ressemblent également :

- Statut harmonisé : reconnaissance du rôle de l'interprète. À titre d'exemple, au Japon, les étudiants en droit se penchent sur l'interprétation. Cela permet une meilleure compréhension du travail effectué à la cour par les interprètes. Un statut reconnu contribuerait également à une rétribution monétaire convenable;

- Conditions de travail intéressantes (nombre d'heures, présence d'un collègue pour les causes les plus longues, préparation adéquate, soutien d'un superviseur...);
- Formation plus uniforme et plus solide incluant des notions linguistiques et culturelles, éthiques, judiciaires (système et pensée juridique), théoriques (modèles et principes d'interprétation); toutes ces notions incises dans un processus de communication (sens).

La journée du vendredi après-midi a été utilisée pour discuter d'une proposition en vue de la préparation d'un livre vert qui sera présenté au Conseil de l'Union Européenne en janvier prochain. Il vise à reconnaître le droit d'un prévenu à une interprétation de qualité. Les intervenants veulent des conditions de travail et de rémunération harmonisés dans toute l'Europe et que la libre circulation des travailleurs de ce milieu soit permise. La Commission Européenne propose une formation de niveau BA (3 ans d'études universitaires) pour la reconnaissance d'un statut de professionnel (expert judiciaire). Elle a établi des conditions d'exercice incluant un système de tarification. Les formateurs sont d'accord sur les conditions d'exercice, mais pas sur la tarification et demandent un diplôme de niveau MA (5 ans d'études universitaires). Ils demandent également que les examens soient sous contrôle du ministère de la justice, mais organisés par l'université.

#### Survol de la situation dans certains pays

Le forum réunissait des conférenciers de divers pays. Les propos qui suivent résument les thèmes abordés dans certaines présentations.

##### Afrique du Sud

Il y a onze langues officielles et 3,000 interprètes travaillent pour le gouvernement. Les interprètes judiciaires détiennent un diplôme de niveau baccalauréat en interprétation additionné de six semaines de formation intensives portant spécifiquement sur l'interprétation judiciaire.

##### Allemagne

Il existe un baccalauréat en interprétation en santé publique qui comprend une formation en interprétation judiciaire. Ce cours est ouvert aux interprètes de toutes les langues (langue des signe inclusivement).

##### Argentine

Les honoraires sont fixés avec le juge. L'interprète doit attendre la fin du procès pour savoir à qui demander l'argent. Quand la personne est jugée coupable, elle est par la même occasion condamnée « aux frais ». Si cette personne est en prison sans revenus ou bien partie « sans laisser d'adresse », l'interprète n'est pas rémunéré. La loi sur l'interprétation doit donc être corrigée.

### Australie

Certaines difficultés d'ordre culturelles, notamment avec les Aborigènes sont soulevées. Par exemple, la question suivante : « C'est un ami qui a pris le couteau? » ne peut ne recevoir de réponse. Si la personne interrogée n'est pas concernée, elle ne peut répondre pour une autre.

### Belgique

Une proposition de loi visant à reconnaître le titre d'interprète et traducteur assermenté sera discuté en juin 2002. Ce pays utilise le terme interprète-juré plutôt qu'expert. Les interprètes désirent qu'un registre soit mis sur pied afin d'éviter le plus possible de passer par des agences.

### Corée

En matière pénale, l'état paie l'interprète, en matière civile, ce sont les parties qui paient. Un manque de formation et de connaissances chez les interprètes est déploré de même que le manque de préparation. Comme solution, il est proposé d'établir une liste d'interprètes qualifiés ayant subi une évaluation et d'engager des interprètes à temps plein. Les interprètes y sont très bien payés, cependant le coût de la vie y est aussi très élevé.

### Danemark

Le code de déontologie est imposé par la police (impartialité, exactitude, confidentialité, absence de conflit d'intérêt). Cependant, l'intention ne se reflète parfois pas dans les mots. La conférencière mentionne que les interprètes se demandent souvent s'ils doivent ajouter les sous-entendus qui reflètent l'intention.

### Espagne

On tend à y distinguer le traducteur qui doit rédiger un texte judiciaire, de l'interprète-juré. Depuis 1996, il faut détenir un diplôme de niveau baccalauréat et passer quatre examens afin d'être reconnu. En Europe, la loi permet la libre circulation à travers les différents pays de la communauté européennes des travailleurs tels médecins et avocats, mais pas pour les traducteurs et interprètes. Il est proposé de modifier le règlement.

### États-Unis

Il existe divers programmes de formations selon les langues (certains deux semaines, d'autres plus long, ou font intervenir les communautés). Il est possible dans certains états d'acheter une licence au coût de 175 \$, mais il n'existe pas de critères de compétence.

### Finlande

Le travail d'interprétation est méconnu dans ce pays puisque très peu d'étrangers y vivent. Certaines conditions portant sur le niveau linguistique d'un individu arrêté doivent être présentes afin qu'il ait droit à un interprète. Les

postes de police font appel à des interprètes non accrédités, parfois même à la famille, car ils recherchent un outil disponible et flexible.

### *France*

Dans ce pays on nomme « traducteur-interprète » les professionnels considérés comme experts judiciaires qui sont souvent non disponible. Le tribunal se voit contraint d'embaucher des individus moins qualifiés que l'on appelle « sachant ». Ils doivent jurer « d'apporter leur concours à la justice en leur conscience ». La rémunération en matière pénale (par décret) est jugée dérisoire par les interprètes. En matière civile, la tarification est libre.

### Italie

La conférencière mentionne qu'elle fait partie de la liste des interprètes du ministère de la justice sans qu'on lui ait demandé de preuve de compétence. Dans ce pays, est perçu comme bon interprète celui qui n'interrompt pas les procédures!

### Japon

Une association d'interprètes en milieu judiciaire existe depuis dix ans. Elle met sur pied de la formation par les pairs et a aussi pour rôle d'expliquer à la magistrature les limites et possibilités de l'interprétation. En ce qui concerne la préparation, les interprètes reçoivent les dossiers (actes d'accusation, preuves, sentences...) jusqu'à trois jours à l'avance. Un document de traduction terminologique a été publié en neuf langues (japonais + langue cible). Les honoraires ne sont pas fixes, c'est le juge qui décide. Il n'existe pas de système d'accréditation.

### Pologne

Le tarif est fixé par le ministère qui paie seulement lors de procès au pénal. Les traducteurs assermentés tentent d'obtenir un statut digne et un salaire convenable. Le gouvernement leur a envoyé une proposition visant à créer une commission d'évaluation des interprètes et à fixer les tarifs pour l'interprétation dans les postes de police et au tribunal. Une formation spécialisée en interprétation judiciaire dans un centre de formation post graduat donne des cours de droit.

### Québec, Canada

Pour toute personne, le ministère de la justice fournit des interprètes accrédités pour les procédures pénales seulement. Les interprètes sont payés par les parties au civil. La seule exception concerne les personnes sourdes et malentendantes pour lesquelles le ministère défraie l'interprétation (civile et pénale) dans les palais de justice. Depuis peu, existe un système d'accréditation et la tarification est fixée par le ministère selon le niveau de l'interprète. Les interprètes accrédités en langue des signes de Montréal ont organisé des séminaires en 2002 pour échanger sur leur pratique professionnelle.

## Suisse

Dans ce pays, plusieurs avocats recherchent des causes où des interprètes non qualifiés auraient été engagés et utilisent ces dossiers afin d'interjeter appel au tribunal de la convention européenne. Un interprète reconnu coupable de mauvaise interprétation ayant influencé la décision du juge peut se voir condamné à cinq ans de prison.

## Tribunal pénal international (TPI)

Le TPI représente **le modèle** à suivre. Les interprètes disposent de temps de préparation (ils arrivent sur place au moins une journée à l'avance), reçoivent beaucoup d'informations et travaillent en équipe. Les magistrats ont conscience des différences culturelles, ils comprennent et facilitent le travail des interprètes : ils font ralentir les orateurs, ne permettent pas de questions incisives, ont un code signé avec les interprètes... Toute interprétation est reproduite à l'écrit sur un écran d'ordinateur accompagné du discours d'origine. Les interprètes peuvent voir immédiatement si des erreurs se sont glissées et intervenir pour corriger la situation.

## Conclusion

Ce forum fut très enrichissant au niveau des nouvelles connaissances et des nouvelles idées de formation : durée, thèmes des cours et approches. Certaines conférences portant sur les problèmes vécus par les travailleurs de ce domaine font comprendre que d'un pays à l'autre, voire même d'un continent à l'autre, la situation est semblable. Ce congrès a été une excellente occasion d'établir des contacts avec des interprètes et formateurs provenant de toutes les parties du globe. Il a aidé à améliorer les connaissances des participants. Les différents intervenants parlent d'un futur congrès international portant sur la tarification. Ce thème n'apparaissait pas au programme, il a pourtant semblé intéresser chaque participant.

## **“Help! This client doesn’t speak English.” Working effectively through an interpreter - Jan Cambridge M.A. (Linguistics)**

Jan Cambridge is Director National Register of Public Service Interpreters; and a practicing Public Service Interpreter (PSI)

For several years now I have been running one-day courses aimed at public service providers, to encourage them to use professional interpreters, by explaining the issues involved<sup>6</sup> and giving them hands-on experience of working across language and culture with a trained professional. These classes are usually commissioned either through the Language Learning Centre of the University of Liverpool, the Liverpool Medical Institution, or a social services department’s interpreter unit. Participants are social workers, community and primary care nurses, hospital nurses and occasionally prison staff. You will see that this diversity can present my own team with quite a challenge. The group will be no larger than 26 people. The training team consists of one applied linguist (myself) and a pair of professional, registered interpreters who share a language pair. This works best if the non-English language is one that is not written in the roman alphabet, but is one that will be represented among the participants’ own client groups. There are two Arabic-speaking interpreters with whom I work frequently and this combination is very successful. The fact that they are one man and one woman gives us valuable flexibility in forming scenarios to play out.

### **Approach**

There are two main factors that govern my approach. 1) Social workers, in particular, and prison staff as well, may have been in their post long enough to have experienced RATS during the eighties. This was a popular form of mandatory training among such groups, known as Racial Awareness Training Sessions, but was often simply an excuse for someone to come along and beleaguer them with a guilt trip, while offering no practical advice. The whole experience seems to have been humiliating and demoralising for those concerned and to have sent them away feeling defeated. At the mention of cross-cultural awareness training, such group members may try to hide in a cupboard! So it is made very clear from the outset that 2) I am going to talk about language and how it works (i.e. linguistics in general), as well as languages (i.e. modern spoken languages) and why they are not all the same. I will also talk about cultural issues in general terms, and how a competent interpreter working to the Impartial Model (not the advocacy model) can be used as a resource in terms of

---

<sup>6</sup> Readers may care to visit [www.rln-northwest.com](http://www.rln-northwest.com) and look at a downloadable booklet called “translation: getting it right”. The companion booklet “Interpreting for the public services” is currently available from rln as hard copy, or can be downloaded as a pdf file from the above site. Although free, I presume overseas postage will be charged.

linguistic or cultural issues that might cause *mis*-understanding. And that I intend sending them home knowing things they didn't know yesterday.

Clearly, I am not about to stand up and say: "faulty output by a foreign speaker is often caused by L1 interference and a mismatch of phonetic inventories". These are highly competent, highly trained individuals who would walk away if spoken to like that – and so they should. Nevertheless, that is what I'm going to talk about, while trying to make the subject accessible and engaging for non-linguists. The objective is to inform and enthuse people, not to humiliate or frighten them. So my own guiding principle is, "if this isn't any fun, *I'm* going home!" I learned years ago that you can make people remember what you told them in two powerful ways – you can make them laugh, or you can make them cry. I'm better at the former, and so I always try hard to instil at least a small smile into the day's proceedings, now and then.

Although the applied linguistics covered are generic and transferable, the material used will be as domain specific as I can make it. Materials aimed at general nurses, while useable in terms of making a linguistic or practical point in a course aimed at social workers, or prison officers, will have far less impact and be identified with to a lower degree than materials that are designed specifically for social workers or prison officers. If at all possible – in other words, when I am able to know the day before who the participants are and what they do – I try to use materials written specifically for the adult team, the child protection team, the mental health team, the foster carers or for a case conference. I am trying to be as specific as that. It isn't always feasible and occasionally there is one, lone family support team worker among a group of mental health workers; so to run a scenario for that one person would not work. The aim however is to be as domain specific as I can.

### **Pedagogical methods**

The first part of the morning contains all the usual elements of meet, greet, and make welcome. The introduction to the subject is basically in interactive lecture style – in other words a 'talking head' using flip chart, overhead projector, group working and pairs exercises. I'll be presenting ideas, telling stories that illustrate, eliciting stories in response from the group and getting them to interact with one another and with me. I ask them to discuss one or two fairly contentious topics as small groups and feed back to the plenary. These topics are obviously carefully designed to raise issues that I want to air. And I talk about the interpreter's point of view, using anecdotes from professional practice to underline my points.

Then we do some experiential work: an immersion exercise, with feedback. We also do a shadowing exercise from English to English, in groups of three. The immersion exercise is a fairly standard one, in which one of the interpreters speaks to the group in, say, Arabic while the other hands out a document printed in Arabic, and encourages participants to sign it. This goes on for long enough to

make everyone slightly uncomfortable, and then we talk about how they all felt. Responses usually include words like apathetic, hostile, alienated and one wonderful reaction from a Warwickshire social worker which I still quote. As the exercise was in full flow, he suddenly pushed back his chair, clasped his two hands to the top of his head, stuck out his legs and, throwing himself back in the chair exclaimed: "I've got two university degrees, and suddenly, nothing I know is any use!" It was a cry of pure frustration, and touched a chord with everyone. In the discussion that follows I'm careful to build on that in a positive way which leads us towards an understanding of who it is that needs the interpreter. Is it the client, or is it the social worker/ nurse/ prison officer? This is helped if, as happens more often than you'd imagine, somebody actually signed the form. This brings up issues of unintentional coercion, informed consent, building and betraying trust and so on. We use a variety of different forms. One of our favourites is an organ donor form, and another is an application form to join the local library. Which one we have used is irrelevant – the point is that from the participants' point of view, it could have been either. So why do people sign when they haven't understood? And what did all the body language mean? There will have been plenty of body language!

The shadowing exercise is, of course, designed to bring home points about memory, concentration and distraction, inept chunking of verbal text, and the difficulties caused by jargon. We usually run it with a very general text, and let all three members of the group have a try at being the 'relay' (or interpreter). The fact that the same text is used three times doesn't seem to make a difference to the experience of stress and difficulty for the second two, when it's their turn to occupy the hot seat; and that in itself is a point worth making. If an interpreter knows in advance what will be said it can be helpful, but the job is stressful and tiring all the same.

### **Headline contents**

I offer here a note of the headline contents of the day's work with very brief annotations.

- Codes, and closed codes e.g. uniforms, written signs, names and courtesy strategies.
- Body language and gesture, as culturally bound signals.
- Societal rules, which are about a society's attitudes to things like time and noise. We learn them by breaking them. The British, being politely indirect, will never tell you what you did wrong, even when noticeably offended.
- Cross-cultural competence is a two-way street – especially for the interpreter.
- Register – interpreters, in their role as alter ego to each speaker, must step up and down the registers all the time. Defecate or crap? It depends who spoke last – which did they say?

- Word games – idiom, euphemism, ambiguity - and social taboo. The British are particularly fond of these three, and a society's use of euphemism reflects social taboo. The more euphemisms available in an area, the stronger the social taboo in operation. How many ways can you think of to say 'he's dead'? Or 'she's insane'? Can you think of any euphemisms for going shopping? Neither can I. We can name shopping directly, but not insanity or death.
- Modes of interpreting, (consecutive and whispered) what are they, when and how to use them, the interpreter's needs from the PSP.
- The Impartial model, interpreter interventions and the code of ethics.

### **Doing it**

We spend the last couple of hours running scenarios which allow one interpreter to be the client, and the other to interpret as they would in a real life situation. If group members have written scenarios for us, early in the day, we will use those. If not, we have some 'in stock'. This gives hands-on experience to any who are willing to get up and try, and close-quarters experience to the others. All can take part in discussions about seating and sight lines, acoustics and disturbances, large meetings, one-to-one and all the situations that may occur.

### **Feedback**

Our feedback forms have helped us greatly to refine this process, but we routinely read: "why wasn't this part of my basic training?" and "we should be doing this twice a year as professional development", and "have management been on this course?" Management haven't, but we keep inviting them.

### **Uptake**

I hold regular sessions twice a year for Social Workers in Warwickshire. These have been going for three years now and are attended by about 25 people. These were fairly junior, new staff to begin with but personnel of increasing seniority are regular members of groups now. This is due to the unstinting support and hard work of Basanti Chatterjee, the Manager of Warwickshire's Interpreting and Translation Unit whose powers of persuasion made the first two courses possible. Sessions are also held in Liverpool and Manchester, and are run by the Liverpool Medical Institution and its sister organisation in Manchester. Group members tend to be nurses, social workers and occasionally prison staff. One or two primary care groups in Liverpool have booked courses through the University of Liverpool's Language Learning Centre.

There is still a prevalent attitude among health and social services workers which says: "I've been working through interpreters for years, there's nothing you can teach me". Feedback forms suggest that this mind-set is changed by attending

the course. I am working on persuading people to attend by trying to place articles in their professional press, and having sporadic success!

### **Sample materials**

I attach one or two samples of the type of materials we use, for the sake of interest. I hope that many others in our worldwide community of Critical Link will find them of interest, and will be willing to share their own ideas.

Example interpreting scenario for Adult team: Purpose of visit to offer respite care for elderly parent. Social Worker calls to explain to exhausted son/daughter that such care is available. Son/daughter is completely exhausted but resisting help. (Issues of cultural perception, 'face', appropriacy of care etc.)

Example of shadowing text: This text must be whispered to the Relay in the group, so that the Listener cannot hear it. Relay may not see the written text. Relay must repeat the whole meaning of the message, in English, changing all the words. If the Listener has questions they are asked and answered in the same way. Only Relay is permitted to speak aloud, so that the other two can only access what is said from Relay. Later they will discuss accuracy, completeness and appropriacy of language.<sup>7</sup>

"Hello, my name is ..... I'm a Social Worker with .....

I've had a referral from your GP. He's concerned about the falls you've had recently. He wants me to visit you and see if there's any support we can give you.

I'll need to complete an assessment with you. That will help me to know how your needs are currently being met, and what you need help with.

A referral can then be made to our occupational therapists who are responsible for any aids or adaptations which may assist you with your mobility and self-care.

We need to be sure that people in the greatest need receive priority for services. It isn't possible to meet everyone's needs within the current budget and an assessment does not necessarily mean you will receive a service.

In order to ensure charges for domiciliary care are calculated fairly I need to complete a charging policy with you. This is a means tested calculation which will take into consideration your income, including any savings, and housing costs."

---

<sup>7</sup> In line with my normal policy, this text was written for me by a practicing social worker in an Adult team.

**« À l'aide! Ce client ne parle pas anglais. » Pour travailler efficacement avec l'interprète. Jan Cambridge M.A., (Linguistiques)**

Jan Cambridge est directrice du National Register of Public Service  
**Interprétés; praticienne PSI**

Il y a déjà plusieurs années que je donne des cours d'une journée à l'intention des fournisseurs de services publics, afin de les encourager à faire appel à des interprètes professionnels, en leur expliquant la problématique de l'interprétation<sup>8</sup> et en leur donnant une expérience concrète du travail interlinguistique et interculturel avec une professionnelle/un professionnel compétent. Ces cours sont habituellement organisés par l'intermédiaire du *Language Learning Centre* de l'université de Liverpool, de la *Liverpool Medical Institution*, ou encore de l'unité de l'interprétation d'un organisme de services sociaux. Les participants sont des travailleurs sociaux, des infirmières de centres communautaires ou de soins primaires, des infirmières d'hôpitaux, et parfois des employés d'établissements correctionnels. Vous constaterez qu'une telle diversité peut poser des défis assez considérables à mon équipe. Le groupe ne compte pas plus de 26 personnes. L'équipe de formation comprend une spécialiste en linguistique appliquée (moi-même) et deux interprètes professionnels agréés qui travaillent dans la même combinaison de langues. L'atelier fonctionne encore mieux si la langue autre que l'anglais est une langue qui ne s'écrit pas avec l'alphabet latin, surtout si c'est une langue utilisée par la clientèle des participants. Je travaille fréquemment avec deux interprètes qui parlent arabe et cette combinaison donne d'excellents résultats. Le fait qu'il s'agisse d'un homme et d'une femme nous donne également une très grande souplesse dans le type de scénarios que nous pouvons présenter.

### Approche

Deux principaux facteurs guident mon approche. 1) Les travailleurs sociaux, en particulier, et le personnel des prisons également, peuvent avoir été en fonction assez longtemps pour avoir fait l'expérience des « RATS », c'est à dire les *Racial Awareness Training Sessions* durant les années quatre-vingt. Ce type de formation obligatoire, qui était populaire à cette époque parmi ces groupes, était censé les sensibiliser aux relations interraciales et au racisme, mais ce n'était souvent qu'une excuse pour permettre à quelqu'un de venir les accabler et les culpabiliser, sans offrir le moindre conseil pratique. Il semble que l'expérience ait été humiliante et démoralisante pour les personnes concernées, qui repartaient complètement abattues. À la seule mention d'une séance de formation

---

<sup>8</sup> Les lecteurs pourraient être intéressés à visiter [www.rln-northwest.com](http://www.rln-northwest.com) et à se procurer un petit ouvrage téléchargeable intitulé « *Translation: getting it right* ». Un document connexe intitulé « *Interpreting for the public services* » est actuellement disponible sous forme imprimée ou peut être téléchargé sous forme pdf à partir du même site. Ces ouvrages sont gratuits, mais je suppose qu'il y a des frais si l'on a recours au service postal outre-mer.

interculturelle, de telles personnes pourraient bien prendre leurs jambes à leur cou! Par conséquent, il me faut expliquer très clairement dès le début que 2) ce dont je vais parler, c'est du langage et de la façon dont il fonctionne (c'est-à-dire la linguistique en général), ainsi que des langues (c'est-à-dire les langues parlées modernes) et des raisons pourquoi elles ne sont pas toutes pareilles. J'aborderai également les questions culturelles de manière assez générale, et la façon dont une ou un interprète compétent suivant le modèle impartial d'interprétation (non pas le modèle d'intervention en faveur d'une des parties) peut être utilisé comme ressource pour ce qui est des questions linguistiques ou culturelles qui pourraient occasionner des *malentendus*. Et que j'entends bien les voir rentrer chez eux, à la fin de la journée, riches de nouvelles connaissances.

Évidemment, je ne vais pas dire « un message erroné de la part d'un allophone est souvent causée par une interférence de la langue première et une non concordance des répertoires phonétiques ». Je m'adresse à des personnes très compétentes qui ont reçu une solide formation, et elles sortiraient de la salle, avec raison, si je leur parlais ainsi. Cependant, c'est bien de linguistique que je vais parler, tout en essayant de présenter le sujet de manière accessible et intéressante pour les profanes. Le but de l'exercice est d'informer les participants et de les motiver, pas de les humilier et de leur faire peur! Je me suis donc donné un principe directeur : « Si ça n'est pas amusant, *je* rentre chez moi! ». J'ai appris il y a longtemps qu'il y a deux façons de s'assurer que les gens se rappellent ce que vous leur avez dit : vous pouvez les faire rire ou les faire pleurer. La première méthode me réussit mieux, alors je m'efforce toujours de susciter au moins un petit sourire, de temps à autres, dans les activités de la journée.

Bien que les principes de linguistique appliquée dont je parle sont génériques et transférables, j'utilise le plus possible du matériel spécifique à un domaine. Bien sûr, le matériel conçu pour des infirmières en service général pourrait servir à illustrer un point pratique ou linguistique dans un cours offert à des travailleurs sociaux ou des agents correctionnels, mais il aurait bien moins d'impact et moins de résonance que du matériel conçu particulièrement pour ces groupes. Si c'est le moins possible, autrement dit si je sais la veille qui seront les participants et ce qu'ils font, j'essaie d'utiliser du matériel rédigé spécifiquement pour l'équipe d'intervention auprès des adultes, l'équipe de protection de l'enfance, l'équipe d'intervention en santé mentale, les parents de foyers d'accueil ou une conférence de cas. J'essaie d'utiliser le matériel le plus pertinent que je puisse trouver. Ce n'est pas toujours possible, et il arrive parfois qu'un membre de l'équipe de soutien aux familles participe seul à l'atelier avec tout un groupe d'intervenants en santé mentale; évidemment, en pareil cas, je ne puis me servir d'un scénario conçu pour cette seule personne. En règle générale, cependant, mon objectif est d'axer la formation sur le domaine de travail des participants.

## Méthodes pédagogiques

La première partie de la matinée comprend tous les éléments habituels d'une séance de formation : présentations, salutations et mot de bienvenue. La présentation du sujet se fait essentiellement sous forme d'exposé interactif, c'est-à-dire une personne qui parle en s'aidant d'un tableau à feuilles volantes ou d'un rétroprojecteur, et des exercices de travail par deux ou en groupe. Je présente des idées, je raconte des faits qui illustrent mon propos, j'invite les membres du groupe à me raconter leurs expériences et je favorise les interactions des participants entre eux et avec moi. Je leur demande de discuter de un ou deux sujets assez controversés en petits groupes et de rendre compte de leurs débats en plénière. Ces sujets sont évidemment conçus avec soin pour soulever certaines questions que je veux mettre en lumière. Je parle également de la perspective de l'interprète, en me servant d'anecdotes tirées de la pratique professionnelle pour bien étayer mes propos.

Puis nous passons au travail d'expérimentation, c'est-à-dire un exercice d'immersion suivi d'un retour critique. Nous faisons également un exercice de répétition de l'anglais à l'anglais, par groupes de trois. L'exercice d'immersion est un exercice assez typique, dans lequel l'un des interprètes parle au groupe en une langue étrangère, disons l'arabe, alors que l'autre distribue un document imprimé en langue arabe et encourage les participants à le signer. Cet exercice dure assez longtemps pour que tous se sentent un peu mal à l'aise, puis nous parlons de ce qu'ils ressentent. Certains disent qu'ils se sont sentis apathiques, hostiles et aliénés, et je raconte encore la merveilleuse réaction d'un travailleur social du Warwickshire qui, au beau milieu de l'exercice, a soudain reculé sa chaise, joint ses mains sur le dessus de la tête, allongé les jambes et s'est arc-bouté au dossier de sa chaise en s'exclamant « Je possède deux diplômes universitaires, et soudain, rien de ce que je sais ne peut m'être utile! ». C'était un cri d'absolue frustration avec lequel tous les participants pouvaient sympathiser. Dans la discussion qui suit l'exercice, je veille à garder une attitude constructive qui nous amène à mieux comprendre qui a besoin de l'interprète. Est-ce que ce sont les clients ou bien le personnel des services infirmiers, sociaux ou correctionnels? Cette discussion a encore plus d'impact lorsque l'un des participants, comme cela arrive plus souvent qu'on ne l'imagine, a fini par signer le document. Cela permet d'aborder des questions comme la coercition involontaire, le consentement éclairé, l'édification d'une relation de confiance et l'abus de confiance, etc. Nous utilisons une gamme diversifiée de formules. L'une de nos préférées est une formule de don d'organes, et une autre est une demande d'adhésion à la bibliothèque locale. Mais la nature de la formule importe peu, ce qui importe c'est que, du point de vue des participants, il aurait pu s'agir de n'importe quoi. Pourquoi les gens signent-ils un document qu'ils n'ont pas compris? Et que signifiait tout ce langage corporel? Et croyez-moi, il y a beaucoup d'expression corporelle!

L'exercice de répétition est conçu, bien sûr, pour illustrer des faits portant sur la mémoire, la concentration et la distraction, la fragmentation inappropriée du discours et les difficultés occasionnées par le « jargon ». Nous utilisons habituellement un texte de nature très générale, et nous laissons les trois membres du groupe jouer chacun leur tour le rôle de « transmetteur » (ou interprète). Le fait que le même texte soit utilisé trois fois ne semble pas atténuer le stress et les difficultés ressentis par les deux derniers membres du groupe lorsque c'est leur tour de se trouver sur la sellette; et cette expérience, à elle seule, vaut beaucoup. Si l'interprète connaît à l'avance le contenu de l'intervention, cela peut l'aider, mais son travail demeure stressant et fatigant.

### Contenu des rubriques

Voici une liste du contenu des rubriques qui sont abordées au cours de la journée, accompagnée de notes brèves.

- Les codes et codes exclusifs, p. ex. uniformes, écriteaux textuels, noms et stratégies de courtoisie.
- Le langage corporel et gestuel, en tant que signes liés à une culture.
- Les règles sociales, c'est-à-dire les règles qui régissent les attitudes de la société à l'égard d'éléments comme l'heure et le bruit. C'est en enfreignant ces règles que nous les apprenons. Les Anglais, qui sont indirects par politesse, ne vous diront cependant jamais les erreurs que vous avez commises, même s'ils sont manifestement outragés.
- La compétence interculturelle va dans les deux sens, surtout pour l'interprète.
- Le registre de langue – l'interprète, dans son rôle de porte-parole de chacun des interlocuteurs, doit continuellement s'adapter au registre de langue. Faut-il dire déféquer ou chier? Tout dépend de l'interlocuteur qui vient de parler, qu'a-t-il dit?
- L'« art de ne pas dire » – idiomes, euphémismes, ambiguïtés – et les tabous sociaux. Les Anglais sont particulièrement amateurs de ces trois formes d'allusions et les euphémismes qu'utilise une société sont le reflet de ses tabous sociaux. Plus les euphémismes sont nombreux dans un domaine, plus le tabou social est important. Combien d'expressions vous viennent à l'esprit pour dire « elle est morte » ou « il est fou »? Pouvez-vous penser à un euphémisme pour « magasiner »? Moi non plus. Nous pouvons être directs quand nous parlons de magasiner, mais pas pour parler de la maladie mentale ou de la mort.
- Les modes d'interprétation (consécutive et chuchotée), ce qu'ils sont, quand et comment les utiliser, ce dont l'interprète a besoin de la part du fournisseur de services publics.
- Le modèle impartial, les interventions de l'interprète et le code déontologique.

## Exercice pratique

Nous avons passé les dernières heures à reproduire des scénarios dans lesquels un interprète joue le rôle de la cliente/du client alors que l'autre interprète travaille comme il le ferait dans une situation réelle. Si des membres du groupe ont rédigé des scénarios pour nous, au début de la journée, ce sont ceux-là que nous utilisons. Sinon, nous en avons en réserve. Les simulations fournissent une expérience concrète d'« action directe » aux participants qui veulent bien se prêter à l'exercice et une expérience d'« observation indirecte » aux autres. Tous peuvent participer à la discussion au sujet de la disposition des sièges et des lignes de vision, de l'acoustique et des perturbations, des grandes réunions, des entretiens individuels et de toutes les situations qui peuvent se présenter.

## Retour critique

Nos formulaires de retour critique nous ont beaucoup aidé à parfaire le processus, mais nous lisons souvent les observations suivantes : « Pourquoi n'ai-je pas reçu ce cours dans le cadre de ma formation initiale? » et « Nous devrions faire cela deux fois par année à titre de perfectionnement professionnel » et enfin « Est-ce que les cadres ont suivi ce cours? ». Les cadres n'ont pas suivi ce cours, mais nous continuons à les inviter.

## Participation

J'ai organisé des séances régulières deux fois par année pour les travailleurs sociaux du Warwickshire. Je donne ces cours depuis trois ans maintenant, et les groupes comptent environ 25 personnes. Au début, les participants étaient surtout des nouveaux employés occupant des postes de débutants, mais avec le temps, des membres du personnel ayant de plus en plus d'ancienneté se sont joints aux groupes. Cela, nous le devons au soutien indéfectible et au travail acharné de Basanti Chatterjee, qui est chef de l'*Interpreting and Translation Unit* du Warwickshire et dont les pouvoirs de persuasion ont permis la réalisation des deux premiers cours. Des séances ont également lieu à Liverpool et à Manchester, et ils sont administrés par la *Liverpool Medical Institution* et son organisme affilié à Manchester. Les membres des groupes sont surtout des infirmières, des travailleurs sociaux et parfois des agents de services correctionnels. Un ou deux groupes de soins primaires à Liverpool ont également commandé des cours par l'intermédiaire du *Language Learning Centre* de l'université de Liverpool.

Parmi les travailleurs des services sociaux et de santé, il en est encore qui se disent « Je travaille avec des interprètes depuis des années, je ne vois vraiment pas ce que vous pouvez m'enseigner ». Pourtant, les formules de retour critique

indiquent que la participation aux séances change cette attitude. Pour ma part, je tente de convaincre les gens de suivre le cours en publiant des articles dans leurs journaux professionnels, et j'y ai parfois réussi.

### Exemple de matériel

J'ai pensé qu'il pourrait être utile de joindre un ou deux exemples du type de matériel didactique que nous utilisons. J'espère que de nombreux membres de notre communauté mondiale du Maillon essentiel les trouveront intéressants et seront disposés à partager eux aussi leurs idées.

Exemple d'un scénario d'interprétation pour une équipe d'intervention auprès des adultes : L'objet de la visite est d'offrir des soins de relève à une personne qui s'occupe d'un parent âgé. La travailleuse sociale/le travailleur social fait une visite pour expliquer à la fille/au fils exténué que de tels services sont disponibles. La fille/le fils, malgré son état d'épuisement absolu, hésite à accepter de l'aide. (Questions de perception culturelle, de l'« image » projetée, de la qualité des soins, etc.)

Exemple de texte à répéter : ce texte doit être chuchoté par le sujet parlant à la personne qui sert de transmetteur dans le groupe, de sorte que la/le destinataire ne puisse l'entendre. Le transmetteur ne peut pas voir le texte écrit. Le transmetteur doit répéter le message au complet, en anglais, en changeant tous les mots. Si la/le destinataire a des questions, il les pose et on y répond de la même façon. Seul le transmetteur peut parler à haute voix, de façon à que les deux autres interlocuteurs n'aient accès qu'à ce que dit le transmetteur. Plus tard, tous discutent pour évaluer si le message était exact, complet et exprimé convenablement.<sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> Conformément à ma politique habituelle, ce texte a été rédigé pour moi par un travailleur social oeuvrant dans une équipe d'intervention auprès des adultes.

« Bonjour, mon nom est ..... Je suis une travailleuse sociale/un travailleur social au service de .....

Votre médecin m'a demandé de vous parler. Il s'inquiète de la chute que vous avez faite récemment. Il voudrait que je vous rende visite et que je voie s'il n'y aurait pas des services de soutien que nous pourrions vous offrir.

Il faudra que j'évalue la situation avec vous. Cela m'aidera à savoir comment vous subvenez à vos besoins à l'heure actuelle et à trouver les aspects où vous pourriez avoir besoin d'aide.

Nous pourrions alors vous envoyer consulter nos ergothérapeutes qui s'occupent de fournir les accessoires d'aide ou les adaptations qui pourraient vous faciliter la vie sur le plan de la mobilité et des soins personnels.

Nous devons nous assurer que les gens qui ont les besoins les plus pressants reçoivent les services en priorité. Il est impossible de répondre à tous les besoins dans les limites du budget actuel et le fait de procéder à une évaluation ne veut pas nécessairement dire que vous recevrez des services.

Afin de veiller à ce que les frais pour les services à domicile soient calculés de manière juste, je dois élaborer une politique de paiement avec vous. Il s'agit d'un calcul fondé sur vos moyens financiers qui tient compte de votre revenu, y compris les épargnes, et de vos frais de logement. »

## Welcome to Stockholm!

Have you noted May 20-23, 2004 in your calendar? It's high time! The organisers of CRITICAL LINK 4 welcome you all to send in more suggestions for papers, panels and workshops. The second call for papers is out. Deadline for submission of abstracts is March 31<sup>st</sup>, 2003. For detailed information, please look at our website: <http://www.tolk.su.se/CL2004>. A preliminary program will be available in September/October 2003. Stockholm is particularly welcoming in spring, so we hope you'll join us!

The overall theme for the 4th International Conference on Interpreting in the Community is "Professionalisation of interpreting in the community". The idea is to organise a well-balanced mix, involving both academic research and discussions on more practical, professional issues, engaging the attention of people working in the public services and across languages –interpreters as well as other professionals.

Subtopics include, but are not restricted to:

- Empirical research on community and sign language interpreting
- Professional standards
- Interpreter training
- Labour market and working conditions
- Professional organisations

Six persons are invited to give plenary speeches on various topic related to the selected theme. We are happy to present professor **Susan Berk-Seligson**, USA. She should be familiar to most of us through her seminal work on legal interpreting. Her book "The Bilingual Courtroom" was recently published in a new, revised edition. Drawing partly on new research, she will combine issues of legal interpreting and gender in her talk.

**Gunnel Colnerud** is associated professor in Education and one of the leading persons in a group of Swedish researchers working with the issue of professional ethics. The group has published extensively on moral dimensions of teaching. Her talk will concern codes of ethics as one of several ways to make professional ethics explicit and shared.

**Frank Harrington & Graham H. Turner**, UK, both Senior Lecturers in Deaf Studies, well known to many previous visitors to the Critical Link conferences. They are invited to continue the discussion on current thought and practice within the sign language interpreting profession.

**Kenneth Hyltenstam** is professor at the Centre for Research on Bilingualism at Stockholm University. His contribution will concern minority language policy and human rights, a hot topic not only in the Swedish political agenda.

**Franz Pöchhacker**, Austria, is one of the few associate professors of Interpreting Studies in the world. He is also one of the great promoters of this newly emerged academic field (within the wider field of Translation Studies) for instance as co-editor of the newly published “Interpreting Studies Reader”. The preliminary title of his talk is “Critical Linking Up: Kinship and Convergence in Interpreting Studies”.

### **Social programme**

One of the highlights of the social programme will be the reception hosted by the City of Stockholm and taking place in the Town Hall – the location where the Nobel laureates have their dinner after the prize ceremony in December every year. Another one will be the Conference banquet in the museum of the remarkable 17th century warship Vasa, salvaged and restored after centuries at the bottom of the sea!

For suggestions, ideas, questions, etc., don't hesitate to get in touch with us, most easily via [CL2004@tolk.su.se](mailto:CL2004@tolk.su.se)

Birgitta Englund Dimitrova, Helge Niska, Cecilia Wadensjö

## Bienvenue à Stockholm!

Avez-vous inscrit les dates du 20 au 23 mai 2004 sur votre calendrier? Il est grand temps de le faire! Le comité d'organisation du congrès UN MAILLON ESSENTIEL 4 vous invite à envoyer vos suggestions concernant les communications, les tables rondes et les ateliers. La deuxième invitation à présenter des communications a été lancée. L'échéance pour présenter les résumés des communications est le 31 mars 2003. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web : <http://www.tolk.su.se/CL2004>. Un programme préliminaire sera disponible en septembre ou octobre 2003. Stockholm est particulièrement accueillant au printemps, nous espérons donc que vous serez des nôtres!

Le thème général du 4<sup>e</sup> congrès international sur l'interprétation communautaire est « La professionnalisation de l'interprétation en milieu communautaire ». Le congrès a pour objet d'organiser une rencontre diversifiée et équilibrée qui permet à la fois d'examiner les études scientifiques et de discuter des aspects pratiques de la profession, d'attirer l'attention de personnes travaillant dans les services publics et en milieu multilingue, comme les interprètes et autres professionnels.

Les sous-thèmes comprennent, entre autres :

- La recherche empirique sur l'interprétation communautaire et l'interprétation gestuelle;
- Les normes d'exercice professionnel;
- La formation des interprètes;
- Le marché du travail et les conditions de travail;
- Les organismes professionnels.

Six personnes sont invitées à donner une allocution devant l'assemblée sur divers sujets reliés au thème choisi. À cet égard, nous sommes heureuses de présenter la professeure **Susan Berk-Seligson**, des États-Unis. La plupart d'entre nous la connaissons déjà en raison de son oeuvre fondamentale sur l'interprétation judiciaire. On a récemment publié une nouvelle version révisée de son ouvrage « *The Bilingual Courtroom* ». En se fondant en partie sur de nouvelles études, elle abordera dans son allocution les questions de l'interprétation judiciaire et de la sexospécificité du langage.

**Gunnel Colnerud** est professeure agrégée en éducation et l'une des chefs de file d'un groupe de chercheurs suédois travaillant sur les questions déontologiques. Le groupe a publié de nombreux articles sur les dimensions morales de l'enseignement. Son allocution portera sur les codes déontologiques, qui sont l'un des moyens d'énoncer et de transmettre les valeurs éthiques professionnelles.

**Frank Harrington et Graham H. Turner**, du Royaume-Uni, tous deux maîtres de conférence en études sur la culture des sourds, sont bien connus des personnes qui ont assisté aux congrès passés de Un maillon essentiel. Ils sont invités à poursuivre la discussion sur les idées et les pratiques qui ont actuellement cours dans la profession de l'interprétation gestuelle.

**Kenneth Hyltenstam** est professeur au centre de recherche sur le bilinguisme de l'Université de Stockholm. Son allocution portera sur les politiques visant les groupes linguistiques minoritaires et les droits de la personne, un sujet épineux, et pas seulement pour les milieux politiques de la Suède.

**Franz Pöchhacker**, d'Autriche, est l'un des rares professeurs agrégés en études de l'interprétation au monde. C'est également un pionnier de la promotion de ce nouveau champ d'études universitaires (à l'intérieur du domaine plus large de la traductologie), par exemple, à titre de co-rédacteur de la nouvelle publication « *Interpreting Studies Reader* ». Le titre provisoire de son allocution est « Maillage essentiel : parenté et convergence en études de l'interprétation ».

### **Programme d'activités sociales**

L'un des points saillants du programme d'activités sociales sera la réception donnée par la ville de Stockholm et qui aura lieu à l'hôtel de ville – le lieu même où les lauréats des prix Nobel se réunissent pour le dîner qui suit la cérémonie de remise des prix, en décembre de chaque année. Un autre moment marquant sera le banquet du congrès qui aura lieu au musée de l'extraordinaire Vasa, un vaisseau de guerre du 17<sup>e</sup> siècle qui a été remonté à la surface et restauré après avoir passé des siècles au fond de la mer!

Pour soumettre vos suggestions, idées, questions, etc., n'hésitez pas à communiquer avec nous; il vous suffit de nous envoyer un courriel à [CL2004@tolk.su.se](mailto:CL2004@tolk.su.se)

Birgitta Englund Dimitrova, Helge Niska, Cecilia Wadensjö

## **Thinking Ahead To Critical Link 5**

Readers who were present at Critical Link 3 in Montreal will remember how wonderful it was to learn at that time that Critical Link 4 would be in Sweden in 2004. So now that the tradition has been set we would like to make a similar announcement at the conclusion of Critical Link 4.

To help with the process, we are at this time requesting that any organization or institution or community-based group which might be thinking about hosting Critical Link 5 forward to us by May 30th 2003, a notice of an intention to submit a proposal to host Critical Link 5 in 2007. This notice would be a statement by the organization, institution or community of their interest in hosting the conference. It might provide some ideas on possible locations, members of the organising committee, and potential dates. It might also give some idea of the resources which might be available to support the hosting of the conference.

The actual proposals to host the conference must be submitted by November 30th, 2003. (The template for these proposals will be forwarded to those who submit notices of their intention to host Critical Link 5.) We anticipate that the proposals will be reviewed and short listed by the International Committee on Community Interpreting (ICCI) and those who submit proposals, which are being seriously considered, will be asked to meet with the ICCI prior to the opening of Critical Link 4 in May 2003. The announcement of the location for 2007 will be made at the conclusion of Critical Link 4!

The Notice of the Intention to Submit Proposals should be forwarded to: diana abraham, Fax 416-314-7467, email: [diana.abraham@mczcr.gov.on.ca](mailto:diana.abraham@mczcr.gov.on.ca)

## **Un Maillon essentiel 5 – Commençons à y penser**

Les lecteurs et lectrices qui ont assisté au congrès Un maillon essentiel 3 à Montréal se rappelleront comme il a été merveilleux d'entendre alors que Un maillon essentiel 4 aurait lieu en Suède en 2004. Maintenant que nous en avons établi la coutume, nous aimerions faire une annonce semblable à la clôture de Un maillon essentiel 4.

Pour faciliter le processus, nous invitons les organismes, établissements ou groupes communautaires qui pourraient envisager d'accueillir Un maillon essentiel 5 à nous faire parvenir, d'ici le 30 mai 2003, un avis de leur intention de soumettre une proposition en vue d'accueillir Un maillon essentiel 5 en 2007. Dans cet avis, l'organisme, l'établissement ou le groupe communautaire devrait déclarer son intention de se faire l'hôte de la conférence. La déclaration d'intention pourrait également donner une idée des lieux envisagés, des membres du comité organisateur et des dates possibles. Elle pourrait également faire état des ressources qui pourraient être disponibles pour appuyer l'organisation et la tenue du congrès.

Les propositions en bonne et due forme en vue d'accueillir le congrès doivent être soumises le 30 novembre 2003 au plus tard. (Le modèle de présentation d'une proposition sera envoyé à ceux et celles qui nous aviseront de leur intention d'accueillir Un maillon essentiel 5.) Nous prévoyons que les propositions seront examinées par le comité international sur l'interprétation communautaire (CIIC) qui effectuera une présélection; les candidats ayant soumis les propositions retenues à cette étape seront invités à rencontrer le CIIC avant l'ouverture de Un maillon essentiel 4, en mai 2003. Le lieu du congrès de 2007 sera annoncé à la clôture de Un maillon essentiel 4!

Veuillez faire parvenir l'avis d'intention de soumettre une proposition à Diana Abraham, par télécopieur, 416 314-7467, ou par courriel, [diana.abraham@mczcr.gov.on.ca](mailto:diana.abraham@mczcr.gov.on.ca)